



L'Halloween
en vedette
dans trois
Muséums
nature
montréalais

Page B 1



**Josée
Blanchette**
passe
24 heures
chez les
dominicains

Page B 10

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIII N° 244

LE DEVOIR, LE VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

Le comité exécutif prend ses distances de Vaillancourt

« La seule crise
dont on peut parler
à Laval actuellement,
c'est la crise qui affecte
M. Vaillancourt »

BRIAN MYLES

Le comité exécutif de Laval prend ses distances du maire Gilles Vaillancourt sans toutefois le clouer au pilori, pendant que Québec se montre impuissant à sanctionner sa conduite.

Le vice-président du comité exécutif, Basile Angelopoulos, niait mercredi l'existence d'une crise à Laval après le retrait provisoire du maire, ciblé par une troisième perquisition de l'Unité permanente anticorruption (UPAC).

« La seule crise dont on peut parler à Laval actuellement, c'est la crise qui affecte M. Vaillancourt », a-t-il dit jeudi sous le regard approbateur des trois autres membres du comité exécutif.

« Le maire
va prendre
une décision
prochainement »

Pendant l'absence du maire pour des raisons de santé, ils assureront la gestion quotidienne de la Ville. « Nous allons continuer à nous occuper de nos responsabilités », a expliqué M. Angelopoulos.

M. Vaillancourt est soupçonné d'avoir détourné des dizaines de millions de dollars dans des paradis fiscaux et d'avoir orchestré le stratagème de collusion et de corruption dans l'octroi des contrats à Laval, une ville dont il préside aux destinées depuis 1989. L'hôtel de ville, deux de ses résidences et une dizaine de coffres de sûreté à son nom ou ceux de proches ont fait l'objet de perquisitions de l'UPAC de-

VOIR PAGE A 10 : VAILLANCOURT

Lire aussi · L'éditorial de Bernard Descôteaux : Une ville malade. Page A 8



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

De passage au *Devoir* jeudi, le maire Tremblay a défendu avec force son administration, se qualifiant même d'« excellent gestionnaire ».

Tremblay fier de son bilan, moins de son parti

KATHLEEN LÉVESQUE
BRIAN MYLES

Si Gérard Tremblay se dit fier de son bilan à la mairie, il garde le silence en ce qui concerne son parti, Union Montréal.

De passage au *Devoir* pour un bref entretien jeudi, le maire Tremblay a défendu avec force son administration, se qualifiant même d'« excellent gestionnaire ». Mais son parti, qui lui a servi de rampe de lancement pour devenir maire une première fois en 2001 et dont la réputation est malmenée par les travaux de la commission Charbonneau, ne suscite pas chez lui le même enthousiasme.

Êtes-vous fier de votre parti? lui demande-t-on. Gérard Tremblay hésite un instant, puis se perd dans une réponse sans lien avec Union Montréal. La question est répétée, et alors M. Tremblay lance: « Faites-vous plus confiance à Lino Zambito? »

Gérard Tremblay rêve d'ailleurs de témoigner à son tour devant la commission Charbonneau. Pour le moment, il n'a pas reçu de citation à comparaître. « Je veux vivre dans une société où les gens ont la sagesse d'écouter tous les points de vue avant de juger les personnes. Je ne veux pas vivre dans une société où on écoute deux méchants qui disent des choses... Ça ne veut pas dire que ce qu'ils disent n'a pas de fondement; ce n'est pas ce que je dis. Mais il y a des explications

VOIR PAGE A 10 : TREMBLAY

Lire aussi · La chronique de Lise Payette : Réussir sa sortie. Page A 9

Commission Charbonneau: « Je ne me pardonnerai jamais », dit Surprenant. Page A 3

AUJOURD'HUI



Actualités · Ted Opitz conserve son siège aux Communes.

Les erreurs ne justifient pas l'annulation de l'élection, juge la Cour suprême. Page A 3

Le monde · Damas et les insurgés décrètent une trêve pendant les quatre jours de la fête musulmane de l'Adha. Page B 9



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 8
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 6

La première fin de Richard Desjardins

Qu'arrivera-t-il au grand poète chansonnier après la tournée de *L'existoire*, qui passera enfin par Montréal la semaine prochaine? Peut-être bien rien du tout. L'homme de Rouyn envisage une vie sans nouvelles chansons, voire en dehors du métier. Et, brièvement, regarde en arrière.

SYLVAIN CORMIER

« **O**n a-tu encore de quoi à se dire? », me lance Richard de l'autre bout du couloir qui mène à la section du fond et à notre table. Il rigole, je rigole, mais la question ne résonne pas dans le vide: elle vient mourir dans la pile de mes articles, critiques et entrevues le concernant, que j'ai apportée parce que je l'avais sous la main. Il se trouve que j'ai fait le tour de mon jardin de Desjardins — nos vingt-deux ans de fréquentations! — pour les besoins d'une conférence le printemps dernier, à l'invitation d'une amie prof au cégep de Valleyfield, Mélanie Duple, passionnée de chanson québécoise en général et de Richard Desjardins en particulier. « T'as fait ça, toi? Une conférence sur moi? C'était-tu bon, toujours? » Il rit fort. Je lui dis que c'était émouvant, à tout le moins, parce que Denise Biron des Miladys a chanté, en plus. Eh oui, du Desjardins. *Jenny*, notamment. Et fort joli-



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

« Je me vois très bien ne plus écrire de tonnes. C'est fatigant, écrire, tu trouves pas? », dit Richard Desjardins.

VOIR PAGE A 10 : DESJARDINS

ACTUALITÉS

LOI OMNIBUS

La protection future des eaux navigables serait compromise

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Il est plus qu'incertain que les lois du Québec pourront prendre le relais d'Ottawa pour protéger les eaux navigables. «*La navigation n'est pas un sujet de considération provinciale*», insiste l'avocat et biologiste Jean-François Girard, président du Centre québécois du droit de l'environnement. «*La navigation n'est pas de compétence provinciale, les tribunaux l'ont répété. C'est clair, clair, clair.*»

Le projet de loi fédéral C-45 modifie en profondeur la Loi sur la protection des eaux navigables, qui avait pour but de protéger le droit des Canadiens de naviguer sur les eaux du pays sans entraves. On ne pouvait construire un ouvrage (quai, pont, etc.) sur un cours d'eau s'il entravait cette navigation, à moins d'obtenir une autorisation fédérale. Cette loi ne s'appliquera désormais qu'à 162 cours d'eau au Canada. (On estime qu'il y a 31 000 lacs de plus de trois kilomètres carrés au Canada et 4500 rivières juste au Québec.)

Le ministre des Transports, Denis Lebel, a laissé entendre que les provinces et les villes pourraient prendre le relais. Jean-François Girard n'en est pas si sûr. Certes, le Code civil du Québec prévoit à l'article 920 que «*toute personne peut circuler sur les cours d'eau et les lacs, à la condition de pouvoir y accéder légalement*». Mais, ajoute-t-il, la constitutionnalité de l'article n'a jamais été testée devant les tribunaux, car il n'était pas vraiment invoqué. «*Si cette contestation arrivait, je ne suis pas certain que ça passerait le test*», dit M. Girard.

Au ministère fédéral des Transports, on souligne que «*le droit du public à la navigation est assuré par la common law (ou le droit commun) et permet aux Canadiens de naviguer toute voie navigable assez large et assez profonde. Ce droit est protégé par les tribunaux*». Cette common law, assure-t-on, «*continuera d'être appliquée pour protéger la navigation sur les voies navigables qui ne sont pas répertoriées dans la loi*». Bref, si quelqu'un bâtit — désormais en toute liberté — quelque chose sur une rivière canotable, un kayakiste pourra s'en plaindre en s'adressant à un juge.

Le Devoir

Le bâillon pour le projet de loi

Ottawa — À peine le débat commencé, les conservateurs ont voté pour accélérer l'adoption de leur projet de loi budgétaire omnibus. Déposé la semaine dernière, C-45 a commencé à être étudié aux Communes mercredi. Jeudi matin, le gouvernement a adopté une motion — à 142 voix contre 111 de l'opposition — limitant le temps de débat à cinq jours. Le projet de loi mammoth, qui compte plus de 440 pages et modifie quelque 60 lois, pourrait donc se diriger en comité parlementaire dès mardi prochain. Le printemps dernier, le premier projet de loi budgétaire avait lui aussi été adopté à toute vitesse, après que les troupes du premier ministre eurent là encore limité le temps de débat. Les conservateurs ont toutefois accepté que C-45 soit étudié par dix comités. Mais lesdits comités ne pourront y apporter aucun amendement. Ils devront simplement diriger leurs suggestions au Comité des finances.

Le Devoir



Le candidat à la chefferie du PLC, Justin Trudeau, assistait jeudi à la 127^e Assemblée de l'Union interparlementaire, à Québec.

RECU DE FRANÇAIS

La loi 101 ne doit pas être renforcée, selon Justin Trudeau

MARTIN OUELLET
à Québec

Justin Trudeau ne souhaite pas que la loi 101 soit renforcée, malgré le recul du français au Québec, comme ailleurs au Canada.

De passage à Québec jeudi, le candidat à la direction du Parti libéral du Canada (PLC) a jugé inopportune la volonté du gouvernement péquiste de redonner du muscle à la Charte de la langue française.

Il faut éviter de relancer «*les vieux débats*» sur la langue, a dit le député de la circonscription montréalaise de Papineau, au deuxième jour d'une visite de 48 heures dans la Vieille Capitale. «*Je trouve qu'on est en train de reprendre de vieux débats sans comprendre que la majorité des gens dans Papineau, à Québec et partout au Québec sont axés sur leur emploi, sur l'économie, la santé et l'éducation de leurs enfants pour pouvoir participer pleinement à cette ère de mondialisation dans laquelle on vit*», a-t-il déclaré lors d'un court point de presse.

Celui qui aspire à diriger le PLC et à terme le Canada croit qu'un resserrement de la loi 101 aurait pour effet de pénaliser les francophones désireux d'offrir les meilleures perspectives d'avenir à leurs enfants. «*Mon inquiétude par rapport à l'enjeu de renforcement de la loi 101, c'est qu'on se retrouve à pu-*

nir les Québécois francophones qui veulent que leurs enfants développent une capacité en anglais, la langue du commerce international. Je trouve que ce n'est pas aller dans la bonne direction», a-t-il analysé.

M. Trudeau ne voit pas de motif de s'inquiéter devant les plus récentes données de Statistique Canada qui révèlent une nouvelle diminution du poids relatif du français au pays, notamment à Montréal. À son avis, la perte de terrain

Il faut éviter de relancer «les vieux débats» sur la langue, estime le député fédéral Justin Trudeau

du français résulte essentiellement de «*la crise démographique*» et de «*la dénatalité qu'on vit au Québec*».

D'après Statistique Canada, la proportion de locuteurs qui utilisent exclusivement le français à la maison dans la région de Montréal est passée de 62,4% en 2001 à 56,5% en 2011. À l'échelle canadienne, le déclin du français s'est poursuivi entre 2006 et 2011, alors que la proportion de gens ayant le français comme langue maternelle est passée de 22,1 à 21,7%.

Le Parti québécois au pouvoir pense que ces résultats justifient son engagement électoral de renforcer la loi 101. En point de presse, mer-

credi, la ministre responsable de la Charte de la langue française, Diane De Courcy, a promis une réforme «*vraiment costaud*» de la loi afin d'assurer la pérennité de la langue officielle du Québec.

Mais Justin Trudeau, donnant en exemple la composition ethnolinguistique de sa circonscription, conclut que la loi 101 porte ses fruits dans l'état actuel des choses et n'a pas besoin d'être révisée.

Les propos de Justin Trudeau ont fait réagir le ministre Jean-François Lisée, responsable de la région de Montréal au sein du gouvernement du Parti québécois.

«*M. Trudeau veut être chef du Parti libéral du Canada et potentiellement premier ministre du Canada, et il démontre aujourd'hui qu'il ne comprend rien au débat linguistique qui anime le Québec depuis 50 ans*», a dit M. Lisée, qui se trouvait à Drummondville pour un caucus des députés péquistes.

«*De dire que renforcer la loi 101, ça empêcherait les Québécois d'être bilingues et de connaître l'anglais, c'est ne rien comprendre. Je dis à Justin Trudeau: au Québec, en ce moment, les citoyens québécois sont les plus bilingues en Amérique du Nord*», a-t-il ajouté.

La Presse canadienne

COMMISSION CHARBONNEAU

Les libéraux devraient s'excuser, affirme Marois

ROBERT DUTRISAC

à Drummondville

La première ministre Pauline Marois juge que les libéraux sont en partie responsables de la corruption et de la collusion que met au jour la commission Charbonneau.

«*C'est très dommage qu'ils ne s'excusent pas*», a affirmé Pauline Marois en marge du caucus pré-sessionnel des députés du Parti québécois. «*Ils auraient pu prendre la décision de créer une commission, de mandater un commissaire il y a trois ans déjà. Ils ne l'ont pas fait. Ils sont responsables en partie de ce qui se passe.*»

Certains de ses ministres se sont montrés plus incisifs que leur chef. «*Ils devraient être gênés et ils devraient avoir honte, les libéraux, de nous avoir mis dans le pétrin comme ils l'ont fait, d'avoir laissé les bandits et les entrepreneurs véreux faire le sale boulot*», s'est indigné le ministre des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, Bernard Drainville.

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, Jean-François Lisée, estime que, si les libéraux veulent «*reconstruire la crédibilité de ce grand parti qu'est le Parti libéral, ils doivent faire une très grande introspection et se mettre à dire aux Québécois: oui, ils n'ont pas été à la hauteur de la situation*».

Si les libéraux avaient créé il y a deux ans la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, ce sont des centaines de millions, liés à des contrats dont les coûts ont été gonflés, que les contribuables auraient économisés, ont soutenu les péquistes. «*C'est une certitude que le crime organisé serait moins riche qu'il ne l'est*», a dit Jean-François Lisée. Rappelons que, devant la commission Charbonneau, l'ex-entrepreneur Lino Zambito a affirmé que c'est en 2009, dans la foulée de la création de l'opération Marteau, que la collusion entre les entrepreneurs a cessé.

L'abandon temporaire de ses fonctions par Gilles Vaillancourt, un libéral notoire, que le maire de Laval a annoncé mercredi à la suite de perquisitions effectuées par l'Unité permanente anticollusion (UPAC), a servi de bougie d'allumage aux salves péquistes.

Chez les libéraux, on refuse de présenter quelque excuse que ce soit. On rappelle par voie de communiqué que les événements des derniers mois résultent du travail de l'UPAC, une unité mise en place par le gouvernement libéral.

Le Devoir

De la collusion à Québec?

La collusion et la corruption font rage dans la Vieille capitale, a révélé sous le couvert de l'anonymat un ingénieur à la station de radio FM93. «*À ma connaissance, la pratique est probablement moins grosse qu'à Montréal, vu que le marché n'est pas aussi gros. Mais [...] on a un peu le même phénomène à Québec*», a-t-il déclaré au journaliste Mathieu Boivin. «*Aussitôt qu'il y a un projet qui sort, ben là, entre guillemets, toute la machine se met en branle*». L'ingénieur a précisé que «*la mafia*» ne fait toutefois pas partie de la «*machine*».

Échangeur Turcote

ENTRAVE MAJEURE

A-15 NORD DANS L'ÉCHANGEUR

FERMETURE COMPLÈTE

FERMETURE PARTIELLE DE LONGUE DURÉE (DÉJÀ EN PLACE)

RISQUE DE CONGESTION

FIN DE SEMAINE DU 26 OCTOBRE 2012

Fermeture complète de jour et de nuit

A-15 nord dans l'échangeur
DE 23 H 59 VENDREDI À 23 H 59 SAMEDI*

* Selon la progression des travaux, cette fermeture pourrait se terminer plus tôt.

Note : Des fermetures de nuit de différentes bretelles de l'échangeur sont également prévues cette fin de semaine.

En cas de conditions météorologiques défavorables, ces interventions seront reportées.

Les détours seront balisés à l'aide de panneaux de signalisation.

quebec511.info

MOBILITÉ MONTREAL
CHACUN FAIT PARTI DE LA SOLUTION

Transports Québec

ACTUALITÉS

Radio Radio



CHRISTIAN
RIOUX
à Paris

«C'est la coming to America/Bienvenue aux immigrants/Ca c'est pour la world tune/Ca c'est yinque un cartoon»

Les lecteurs les plus perspicaces auront reconnu les paroles d'une chanson du groupe acadien Radio Radio qui remportait lundi le Félix de l'album hip-hop de l'année. Depuis l'été dernier, je dois vous avouer que ce groupe, qui n'est pas sans talent, exerce sur moi une fascination malsaine. Est-ce cette musique lascive souvent jazzée, ou cette déconstruction totale de la langue? En fait, on pourrait se demander s'il s'agit encore d'un langage. Les spécialistes des langues mortes nous l'apprendront peut-être un jour.

Toujours est-il qu'il m'arrive d'imaginer que ces chansons que l'on entend même en France représentent l'avenir de la langue française au Canada. Je n'aurais jamais pensé cela il y a quelques années à peine. Mais chaque fois que je débarque à Dorval et que j'entends de jeunes Québécois passer de l'anglais au français avec la même jubilation perverse, je me dis que ce créole pourrait représenter l'avenir du français chez nous.

C'est à Radio Radio que j'ai pensé en prenant connaissance des statistiques publiées mercredi sur le déclin confirmé du français dans la grande région de Montréal. Je n'entrerai pas dans le débat statistique sur le verre à moitié plein ou à moitié vide.

On pourrait se demander s'il s'agit encore d'un langage. Les spécialistes des langues mortes nous l'apprendront peut-être un jour.

Convenons que nous assistons à la désintégration lente mais certaine de la seule et unique matrice que possède le Québec pour intégrer les 50000 immigrants qui y débarquent chaque année. Et cela à une époque où l'intégration des immigrants est plus laborieuse partout dans le monde.

Au-delà de ce constat, on reconnaît évidemment que le bouillon linguistique montréalais est complexe. Ce qui permet d'ailleurs à nos éditorialistes d'invoquer cette même complexité pour envoyer promener ceux qui s'inquiètent. À l'époque des émeutes de Saint-Léonard, dans les années soixante, certains immigrants refusaient carrément d'apprendre le français. Ils revendiquaient le droit de s'intégrer au plus vite à la majorité anglophone. Ce n'est plus possible. L'apprentissage du français est maintenant obligatoire. Mais, même si certains s'en satisfont, il serait faux d'en déduire que le fait de parler français implique que l'on ne s'intégrera pas à la culture anglophone.

Nous avons tous cru que la loi 101 fabriquerait des Québécois de culture française. En fait, elle a fabriqué en bonne partie des Canadiens bilingues. Au Québec, l'anglicisation est un processus insidieux qui passe d'abord par la bilinguisation intégrale des nouveaux arrivants. On pourrait parler d'une sorte d'«acadianisation» dont Radio Radio nous offre un exemple extrême. Or, ces Canadiens bilingues, enfants de la loi 101, s'intègrent au moins pour moitié à la culture anglo-américaine. C'est ce que montrait une des rares études sur les allophones fréquentant le cégep anglais, publiée en 2010 par l'Institut de recherche sur le français (IRFA).

Faut-il se réjouir du simple fait que les nouveaux venus sont capables de parler français en faisant mine d'oublier qu'ils ont probablement déjà basculé du côté de la culture majoritaire? Il suffit d'entrer dans un commerce montréalais pour constater que, si le bilinguisme est de rigueur pour servir les clients, l'anglais reprend souvent ses droits dès que ces derniers sont partis. Aurions-nous sous-estimé la force d'attraction de la culture anglo-américaine? A moins que nous mesurions mal l'effort exigé de ces immigrants, qui, après avoir tiré un trait sur leur famille et leur culture, devraient en plus s'intégrer à... une minorité nationale! On comprendra que ceux qui considèrent les Québécois comme de simples Canadiens parlant français haussent les épaules. Les autres ont raison de s'inquiéter.

Quand j'entends Radio Radio et que je découvre les statistiques sur le français à Montréal, j'ai l'étrange impression de remonter dans le temps. Je revois l'entrevue qu'accordait Jack Kerouac à Fernand Seguin en 1967. L'écrivain exprimait la détresse profonde d'un homme devenu un maître de la littérature américaine, mais qui baragouinait sa langue maternelle comme on traîne une plaie qui ne veut pas se cicatriser. Quand j'entends Radio Radio, je pense à la grande Antoinette Maillet, dont tout l'effort aura consisté, malgré et avec le chiac, à faire valoir l'universalité de la langue française, alors que Radio Radio se complait dans la sous-langue d'être handicapés en voie d'assimilation. Quand j'entends Radio Radio, je pense à l'ancien ministre français de l'Éducation, Alain Peyrefitte, qui, revenant du Québec au début des années soixante, avait conclu que si rien n'était fait à Montréal, le français était menacé de créolisation.

Back to the future, nous voilà de retour à cette époque... la mondialisation en plus! Quand j'écoute Radio Radio, j'entends les rats qui quittent le navire, pressés qu'ils sont de sombrer dans le *globish* ambiant pour enfin tout oublier. Les rappeurs de Radio Radio ne s'y trompent d'ailleurs pas, lorsqu'ils abandonnent soudainement le créole pour clamer, enfin libérés du français: «Free to be me!» (*)

(*) Libre d'être moi-même.

COMMISSION CHARBONNEAU

Surprenant: «Je ne me pardonnerai jamais»

KATHLEEN LÉVESQUE

Après avoir empoché 736 000\$ de pots-de-vin et avoir, pendant une décennie, gonflé artificiellement les prix des contrats d'égoûts au bénéfice d'une clique d'entrepreneurs, l'ingénieur Gilles Surprenant s'est excusé jeudi auprès de la population.

Le retraité de la Ville de Montréal a étalé ses états d'âme après avoir été contreinterrogé devant la commission Charbonneau. «Je voudrais simplement m'excuser auprès de la population et dire que je regrette sincèrement tout ce que j'ai fait», a dit Gilles Surprenant.

Plus tôt dans la journée, il a souligné que les dix dernières années à la Ville ont été «catastrophiques» pour lui, parlant même d'un «enfer». Dans le même élan, M. Surprenant a affirmé qu'il n'aurait «jamais dû faire ça». «Je ne me pardonnerai jamais», a affirmé le fonctionnaire corrompu.

Mais tout ça est derrière, a-t-il avancé. Aux questions de M^e Michel Dorval représentant le parti du maire Gérald Tremblay, Union Montréal, il a répondu être devenu un homme honnête depuis six mois. Il a d'ailleurs soutenu n'avoir fraudé personne depuis ce moment.

Or, M^e Dorval a abordé la vente récente de sa résidence personnelle d'une valeur de 350 000\$ à sa fille pour la somme symbolique de 1\$. M. Surprenant a confirmé le geste en mentionnant qu'il n'avait pas pensé à cette occasion se soustraire à ses créanciers, mais plutôt assurer un héritage à ses enfants. Agir ainsi, n'est-ce pas une façon de ne pas rembourser ce que vous avez volé? lui a demandé M^e Dorval. M. Surprenant a répété avoir redonné une partie des pots-de-vin en jouant au casino.

736 000\$ en pots-de-vin

Au total, Gilles Surprenant a reçu 736 000\$, selon le décompte de la commission Charbonneau. C'est sans compter les cadeaux comme des billets de hockey, des voyages de golf et des bouteilles de vin. Le premier dessous-de-table a été versé par un entrepreneur en 1988, soit trois ans plus tôt que ce qu'il avait d'abord dit.

M. Surprenant a été le complice du système de collusion entre entrepreneurs en permettant



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le témoignage de l'ingénieur à la retraite Gilles Surprenant a pris fin jeudi.

à ces derniers de s'en mettre plein les poches. L'ingénieur à la retraite a manipulé les estimations de construction et de réfection des égouts contre rétribution.

Le commissaire Renaud Lachance, ancien vérificateur général du Québec, s'est étonné que les gestionnaires de la Ville n'aient jamais détecté l'existence d'un tel système, puisque l'explosion des coûts était notable. «Il me semble qu'un gestionnaire le moins compétent était assez capable de vous identifier assez vite, parce que les coûts augmentent de 30%. [...] Il me semble qu'il y a tellement d'indices que c'était pas trop difficile de vous pincer», a affirmé M. Lachance.

Gilles Surprenant n'a rien fait pour stopper cette hémorragie des deniers publics. Il a reconnu ne pas avoir alerté le vérificateur général de la municipalité ni avoir demandé de soutien dans le cadre du programme d'aide aux employés de la Ville.

D'ailleurs, l'avocat représentant Montréal, Martin St-Jean, a tonné M. Surprenant sur ses motivations. Il a conclu qu'il avait agi par «pure cupidité». «Vous étiez bien là-dedans. C'était la grosse vie», a lancé M^e St-Jean. La juge Charbonneau est venue à la rescousse de M. Surprenant en rappelant qu'il ne s'agissait pas du procès de celui-ci et que, toute façon, il avait déjà «admis tous ses crimes».

La Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction reprendra ses travaux lundi prochain avec un nouveau témoin dont l'identité n'a pas été révélée.

Par ailleurs, la Ville de Laval a obtenu le statut de participant. La commission Charbonneau le lui accorde afin de contreinterroger les témoins sur les contrats octroyés par la Ville de Laval.

Le Devoir

ETOBICOKE-CENTRE

Ted Opitz conserve son siège aux Communes

Les erreurs ne justifient pas l'annulation de l'élection, juge la Cour suprême

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le conservateur Ted Opitz l'a échappé belle: la Cour suprême a jugé, à majorité divisée, qu'il pouvait conserver son siège d'Etobicoke-Centre. Quatre des sept magistrats du plus haut tribunal du pays ont statué que les «erreurs administratives» dénoncées par le libéral Borys Wrzesniewski n'étaient pas assez graves pour permettre l'annulation de l'élection de son rival, car rien ne prouve que l'issue du vote s'en est trouvée modifiée.

La Cour suprême a ainsi infirmé jeudi la décision de la Cour supérieure de l'Ontario, laquelle avait invalidé l'élection dans Etobicoke-Centre, fin mai, après avoir rejeté 79 bulletins de vote — soit davantage que la marge de 26 voix avec laquelle M. Opitz l'a emporté. Des électeurs ne s'étaient pas dûment inscrits auprès des scrutateurs le jour du vote.

Or la majorité des juges de la Cour suprême a rétabli 59 de ces bulletins — pour ne laisser que 20 bulletins invalides, soit en deçà de la marge de victoire du conservateur — et le tribunal a jugé que M. Wrzesniewski n'avait présenté «aucune preuve directe» pour démontrer que des électeurs avaient voté sans en avoir réellement le droit.

«Ce qui est important, c'est que ce sont les électeurs qui ont pris la décision. Et c'est comme ça que fonctionne la démocratie», s'est réjoui le premier ministre Stephen

Harper, à sa sortie des Communes avec M. Opitz. Un discours repris par le député, qui a réitéré, par écrit, que «52 000 personnes dans Etobicoke-Centre ont suivi les règles, exprimé leur vote, et aujourd'hui leur décision démocratique a été maintenue».

De l'avis de la majorité des magistrats, le droit de vote a préséance. Un jugement lourd de conséquences pour les prochaines élections et ceux qui voudraient les contester. C'est la première fois que la Cour suprême, dans son histoire moderne, se penche sur des résultats électoraux.

Les juges Marshall Rothstein et Michael Moldaver ont écrit que des «erreurs administratives» ne suffisent pas pour annuler une élection. Autrement, «la confiance du public dans le caractère définitif et la légitimité des résultats électoraux s'en trouvera affaiblie [...] Seules des irrégularités influant sur le résultat de l'élection et entachant par le fait même l'intégrité du processus électoral justifient l'annulation d'une élection».

D'autant plus que, «étant donné la complexité de l'administration d'une élection fédérale [...] les erreurs administratives sont inévitables», ont-ils tranché.

Ce qui «met la barre un peu bas», selon l'avocat de M. Wrzesniewski, Gavin Tighe, qui croit que cela revient à dire que «des imperfections sont acceptables».

L'ex-député libéral et son parti souhaitent maintenant que le Parlement revote la Loi électorale, pour remédier à ces failles.

M. Harper a répondu que son gouvernement «examine toujours les lois».

À la suite du jugement de la Cour supérieure, Elections Canada s'était engagée à renforcer ses mesures pour assurer le respect des procédures.

Mesures de contrôle

Promettant d'être de la prochaine élection, M. Wrzesniewski — qui a dépensé des centaines de milliers de dollars pour défendre sa cause — s'est consolé en se disant qu'il avait réussi à faire la lumière sur des problèmes survenus au dernier scrutin. «Aux prochaines élections, les méthodes, la supervision, seront très différentes. Et à cause de ça, notre démocratie est plus forte aujourd'hui et tous les Canadiens y gagnent.»

Ses avocats se sont, eux, rattachés à la «marge étroite» avec laquelle la Cour a tranché, puisque trois magistrats ont défendu que le droit de vote ne supplante pas l'obligation de remplir les conditions qui l'octroient. «Ces mesures de contrôle sont essentielles à l'intégrité du système électoral [...] Les votes émanant de personnes qui n'ont pas le droit de voter constituent des irrégularités qui peuvent influencer sur le résultat de l'élection», a noté la juge en chef Beverley McLachlin.

Victoire en main, M. Opitz a pu quitter le pays pour l'Ukraine, où il participe à une mission d'observation de l'élection de dimanche. M. Opitz avait préféré attendre de voir si son élection serait maintenue.

Le Devoir

CLARTÉ RÉFÉRENDAIRE

Le Bloc nie vouloir piéger le NPD

Ottawa — Le chef bloquiste Daniel Paillé se défend de vouloir faire un «croche-pied» aux néodémocrates en cherchant à faire invalider la Loi sur la clarté référendaire.

Le Bloc québécois a présenté un projet de loi visant à abroger la Loi de clarification, adoptée en 2000 sous les libéraux de Jean Chrétien, cinq ans après le second référendum sur la souveraineté.

La démarche est fondée sur la volonté de faire avancer la souveraineté, a justifié M. Paillé en point de presse. L'élection d'un gouvernement péquiste minoritaire à Québec n'est pas non plus étrangère à l'initiative.

L'objectif n'est donc pas de mettre en boîte ses adversaires politiques, a tranché M. Paillé, en ajoutant néanmoins que la fameuse «déclaration de Sherbrooke» du Nouveau Parti démocratique (NPD) n'était qu'une déclaration, et non une loi. Cette déclaration du NPD voulant qu'une majorité simple soit suffisante pour la sécession d'une province avait été interprétée comme une main tendue vers les Québécois lors de son adoption en 2005.

Mercredi, les élus néodémocrates n'ont pas voulu révéler comment ils allaient voter lorsque sera venu le temps de trancher sur le projet de loi bloquiste. Le député d'Acadie-Bathurst Yvon Godin ne semblait cependant pas voir de contradiction entre la déclaration de Sherbrooke et la Loi de la clarté référendaire. Le vote devrait avoir lieu en février 2013.

La Presse canadienne

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2012-10-24

649	09 10 11	05	49	03 20 25	27
	24 34 42	compl.		29 39 42	compl.

Prochain gros lot (approx.): 15 000 000 \$

Extra 7816993

LOTTO MAX + MAXMILLIONS

CE SOIR, 50 MILLIONS \$ + 50 LOTS DE 1 MILLION \$ (approx.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie
DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES • COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514 • 861 • 0630
VIEUX-MONTRÉAL

ACTUALITÉS

CSSS DU SUD-OUEST-VERDUN

Soins à domicile : le ministre doit intervenir, dit le syndicat

JEANNE CORRIVEAU

Le système mis en place dans plusieurs centres de santé et de services sociaux (CSSS) pour améliorer l'efficacité des soins à domicile continue d'alimenter l'exaspération des travailleurs sociaux, physiothérapeutes et professionnels de santé qui assurent ce service. Un an après l'implantation de ces nouvelles mesures au CSSS du Sud-Ouest-Verdun, les syndiqués s'impatientent et demandent maintenant l'intervention du ministre de la Santé, Réjean Hébert.

Au cours de la dernière année, six CSSS de l'île de Montréal ont eu recours à la firme privée Proaction afin de mettre en place de nouvelles méthodes pour « optimiser » les soins à domicile. Afin d'atteindre les objectifs fixés par le ministère de la Santé, soit augmenter de 10% le nombre de visites à domicile, les travailleurs doivent limiter le temps qu'ils passent auprès des patients. « Ça ne peut pas fonctionner parce que chaque patient est différent et que leurs besoins diffèrent aussi. On ne peut pas avoir un seul modèle », estime Carole Dubé, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et

technique de la santé et des services sociaux (APTS).

Des syndiqués ont exprimé leur mécontentement devant les bureaux de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal lors d'une manifestation jeudi midi. Ils estiment que les directions d'établissements demeurent sourdes à leurs préoccupations. « On est inquiets. Des travailleurs pensent à quitter les soins à domicile parce que du point de vue professionnel, c'est devenu très difficile », souligne M^{me} Dubé.

L'Agence se dit sensible au mécontentement de syndiqués. « On a prévu une rencontre avec les établissements concernés par cette firme-là [Proaction] la semaine prochaine », a indiqué Jeanne-Evelyn Turgeon, directrice associée aux ressources humaines à l'Agence. Je pense qu'il faut tenir compte de ce qui nous est rapporté. On veut s'assurer que, dans les limites des responsabilités qui nous sont confiées, on puisse voir si des ajustements doivent être apportés. » Les établissements sont toutefois libres de choisir les moyens qu'ils jugent appropriés pour revoir leurs façons de faire, a-t-elle rappelé.

Le Devoir

La présidente de l'OIIQ tire sa révérence

Gyslaine Desrosiers aura passé 20 ans à la tête de l'Ordre des infirmières

JEANNE CORRIVEAU

Après 20 ans à la présidence de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ), Gyslaine Desrosiers tirera sa révérence lundi prochain. Si elle laisse quelques dossiers chauds en suspens, M^{me} Desrosiers estime que le calme relatif qui règne sur la profession rend propice un changement de garde.

Arrivée à la présidence de l'Ordre en 1992, M^{me} Desrosiers reconnaît que la profession d'infirmière a subi de profonds changements en deux décennies. « En 1992, quand je rencontrais les journalistes, ils me demandaient toujours si les infirmières avaient encore la vocation [...] À cette époque, on se demandait si l'infirmière avait le droit d'avoir une opinion et d'agir sans demander au médecin. Mais aujourd'hui, ce n'est plus ça. Ce jour décisif est très large », dit-elle en évoquant les pouvoirs obtenus au fil des ans.

L'Ordre a d'ailleurs enregistré en 2011-2012 un nombre record d'entrées dans la profession d'infirmière avec 3010 permis délivrés, soit une hausse de 17% par rapport à l'année précédente. Un sommet, depuis les années 1970, qui témoigne de l'attrait de la



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Gyslaine Desrosiers a dirigé l'OIIQ de 1992 à 2012.

profession en raison des perspectives d'avancement qui y sont liées, selon elle. L'Ordre note aussi que le nombre d'entrées dépasse celui des départs à la retraite et que la proportion des infirmières ayant opté pour le secteur privé a légèrement fléchi, passant de 6% des effectifs globaux, il y a deux ans, à 5% cette année.

M^{me} Desrosiers estime que les modifications législatives à la Loi sur les infirmières en 2002 et au Code des professions en 2009, qui ont élargi le champ d'exercice des infirmières, représentent son plus

important legs des 20 dernières années. « Mes seuls regrets, c'est d'avoir rencontré des freins importants au déploiement de ces deux lois et de ne pas avoir terminé le dossier de la formation avant de partir », dit-elle.

La prochaine présidente de l'Ordre héritera de trois dossiers stratégiques, soit celui de la formation de base des infirmières — « C'est urgent qu'une décision soit prise », dit M^{me} Desrosiers —, celui visant à obtenir des pouvoirs accrus de prescription de médicaments et la révision de l'approche budg-

taire. Sur ce dernier point, M^{me} Desrosiers rappelle que contrairement aux médecins, qui sont rémunérés par la Régie de l'assurance-maladie, les infirmières reçoivent leur salaire des établissements de santé dont les budgets subiront d'importantes compressions au cours des prochaines années.

Le mandat de Gyslaine Desrosiers prendra fin lundi, à l'occasion du congrès de l'Ordre des infirmières qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal. À cette occasion, le nom de celle qui prendra sa relève sera annoncé.

M^{me} Desrosiers demeurera directrice générale de l'Ordre jusqu'en décembre pour assurer la transition. Elle compte ensuite offrir ses services à titre de consultante tout en conservant la présidence de la Fondation en recherche en sciences infirmières et la présidence du Secrétariat international des infirmières de la francophonie. Mais elle envisage aussi de devenir blogueuse à titre d'« analyste de la santé ». « À l'heure actuelle, je suis obligée de faire attention à ce que je dis quand je parle de certains dossiers, explique-t-elle. Mais je vais bientôt avoir le droit de dire les vraies affaires. »

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel : avisdev@ledevoir.com
Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Vihar Hospitality Inc. HÔTEL RAMADA AÉROPORT MONTREAL 7300, ch. de la Côte-de-Liesse Montréal (Québec) H1T 1E7 Dossier: 264-416	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar (suite à une cession)	7300, ch. de la Côte-de-Liesse Montréal (Québec) H1T 1E7	9223-3170 Québec Inc. CAFFÉ ART JAVA 279, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2X 1L5 Dossier: 2891-752	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse sur le domaine public	279, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2X 1L5
9093-5099 Québec Inc. EL CABELLERO CLUB LATIN 7474, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N3 Dossier: 398-982	1 Bar 1 Restaurant pour vendre avec autorisations de danse et spectacles sans nudité	7474, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N3	9251-5634 Québec Inc. LE PIANO JAZZ & BLUES 804, rue Roy Est Montréal (Québec) H2L 1E3 Dossier: 3008-661	Addition d'autorisations de spectacles sans nudité dans 1 Restaurant pour vendre existant	804, rue Roy Est Montréal (Québec) H2L 1E3
9215-2784 Québec inc. AUX VIVRES 4631, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T 1R2 Dossier: 464-909	3 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse	4631, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T 1R2	Restaurant Le Manguié de Mtl inc. RESTAURANT LE MANGUIÉ DE MTL 7480, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N3 Dossier: 3416-914	Changement permanent d'endroit d'exploitation et de capacité de 1 Restaurant pour vendre du 3155, rue Fleury Est à Montréal au 7480, rue Saint-Hubert à Montréal	7480, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N3
9058-5977 Québec Inc. CAFÉ LO STIVALE 2046, rue Lapierre Montréal (Québec) H8N 2S2 Dossier: 754-713	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	2046, rue Lapierre Montréal (Québec) H8N 2S2	Commission Scolaire de Montréal ÉCOLE DES MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DU TOURISME DE MONTREAL 1822, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3H 1J8 Dossier: 3418-035	3 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1822, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3H 1J8
Espace Go inc. THÉÂTRE ESPACE GO 4890, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T 1R5 Dossier: 1157-312	Changement de capacité et ajout de la mention «consommation dans les gradins» dans 1 Bar dans Théâtre	4890, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T 1R5	9206-0656 Québec Inc. HARMONIE ORIENTALE 1615, rue Dollard Montréal (Québec) H8N 1T7 Dossier: 3420-254	Changement permanent d'emplacement de 1 Restaurant pour servir du 1617, rue Dollard à Lasalle au 1615, rue Dollard à Lasalle	1615, rue Dollard Montréal (Québec) H8N 1T7
GUERINO Femia CAFÉ IONICO 6546, avenue Papineau Montréal (Québec) H2G 2X2 Dossier: 1286-814	1 Restaurant pour vendre	6546, avenue Papineau Montréal (Québec) H2G 2X2	9262-2539 Québec inc. M CARTIER 3353, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1P8 Dossier: 3420-569	1 Restaurant pour vendre	3353, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1P8
La Loge du Klondike inc. LA LOGE DU KLONDIKE 4415, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z8 Dossier: 1412-923	1 Restaurant pour vendre	4415, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z8	9259-1353 Québec Inc. LES CAVES BAR VINTAGE 132, rue Fleury Ouest Montréal (Québec) H3L 1T4 Dossier: 2489-680	1 Bar	132, rue Fleury Ouest Montréal (Québec) H3L 1T4

Québec

Appel d'offres public

Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

APPEL D'OFFRES PUBLIC - TRAVAUX
DIVISION AMÉNAGEMENT DES PARCS -
ACTIFS IMMOBILIERS

Réaménagements et rénovations au chalet du parc Macdonald (Phase 2).
(Soumission CDN-NDG-12-AOP-DAI-005-B)

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11h, le 12 novembre 2012, au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixe pour leur réception.

Renseignements : Amar Bensaci
Téléphone : (514) 872-9783

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 26 octobre 2012.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 26 octobre 2012.
Le secrétaire d'arrondissement
Geneviève Reeves, avocate

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO : 500-22-189097-127
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
BANQUE DE MONTREAL
Demanderesse
c.
THOMAS P. CLOUTIER
Défendeur

PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
La demanderesse avise le défendeur que le jugement rendu le 2 octobre 2012 par la Cour du Québec dans un dossier portant le numéro 500-22-189097-127 le condamnant à payer à la Banque de Montréal la somme de 9 971,38 \$ avec intérêts au taux de 19,50 % l'an sur la somme en capital de 9 758,16 \$ à compter du 21 décembre 2011 et les dépens, elle désire procéder à la publication d'un avis d'hypothèque légale résultant d'un jugement sur l'immeuble sis au 533, chemin Elliott, dans la ville de Saint-Sauveur, province de Québec, J0R 1R1. Une copie de cet avis d'hypothèque légale résultant d'un jugement a été laissée à l'intention du défendeur au greffe du Tribunal, au Palais de Justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal.

Par cet avis d'hypothèque légale résultant d'un jugement, la demanderesse requiert de l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, en conformité avec les articles 2724 alinéa 4 et 2730 du Code civil du Québec, qu'il inscrive ledit avis d'hypothèque légale résultant d'un jugement sur le registre approprié pour valeur comme hypothèque légale sur l'immeuble suivant :

A. Immoveable fronting on chemin Elliott, in the municipality of Saint-Sauveur, designated as lot number NINETEEN of the subdivision of the original lot number FOUR HUNDRED AND EIGHTY-FIVE (485-19) of the official cadastre of the Parish of Saint-Sauveur, registration division of Terrebonne, forming a superficial area of three thousand nine hundred and fifty-six square metres and nine tenths of one (3956,9 m²).

With all the building thereon erected identified by the civic number 533 chemin Elliott, in the municipality of Saint-Sauveur, province of Québec, J0R 1R1.

VEUILLEZ AGIR EN CONSEQUENCE
Montréal, le 24 octobre 2012
ELAINE C.-NEVEU
GRIFFIER SPECIAL
M^{re} PAUL-ANDRÉ MARTEL
DUNTON RAINVILLE SENCLR
800, Square Victoria,
C.P. 203, 4^e étage
Montréal, Québec H4Z 1H1
Tél. : (514) 866-6743
Télécopieur : (514) 866-8854
PROCHUREURS DE LA DEMANDEURSE
NOTRE RÉFÉRENCE : BMOR 61 781

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO : 500-22-189097-127
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
BANQUE DE MONTREAL
Demanderesse
c.
THOMAS P. CLOUTIER
Défendeur

PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
La demanderesse avise le défendeur que le jugement rendu le 2 octobre 2012 par la Cour du Québec dans un dossier portant le numéro 500-22-189097-127 le condamnant à payer à la Banque de Montréal la somme de 9 971,38 \$ avec intérêts au taux de 19,50 % l'an sur la somme en capital de 9 758,16 \$ à compter du 21 décembre 2011 et les dépens, elle désire procéder à la publication d'un avis d'hypothèque légale résultant d'un jugement sur l'immeuble sis au 533, chemin Elliott, dans la ville de Saint-Sauveur, province de Québec, J0R 1R1. Une copie de cet avis d'hypothèque légale résultant d'un jugement a été laissée à l'intention du défendeur au greffe du Tribunal, au Palais de Justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal.

Par cet avis d'hypothèque légale résultant d'un jugement, la demanderesse requiert de l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, en conformité avec les articles 2724 alinéa 4 et 2730 du Code civil du Québec, qu'il inscrive ledit avis d'hypothèque légale résultant d'un jugement sur le registre approprié pour valeur comme hypothèque légale sur l'immeuble suivant :

A. Immoveable fronting on chemin Elliott, in the municipality of Saint-Sauveur, designated as lot number NINETEEN of the subdivision of the original lot number FOUR HUNDRED AND EIGHTY-FIVE (485-19) of the official cadastre of the Parish of Saint-Sauveur, registration division of Terrebonne, forming a superficial area of three thousand nine hundred and fifty-six square metres and nine tenths of one (3956,9 m²).

With all the building thereon erected identified by the civic number 533 chemin Elliott, in the municipality of Saint-Sauveur, province of Québec, J0R 1R1.

VEUILLEZ AGIR EN CONSEQUENCE
Montréal, le 24 octobre 2012
ELAINE C.-NEVEU
GRIFFIER SPECIAL
M^{re} PAUL-ANDRÉ MARTEL
DUNTON RAINVILLE SENCLR
800, Square Victoria,
C.P. 203, 4^e étage
Montréal, Québec H4Z 1H1
Tél. : (514) 866-6743
Télécopieur : (514) 866-8854
PROCHUREURS DE LA DEMANDEURSE
NOTRE RÉFÉRENCE : BMOR 61 781

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
COUR SUPÉRIEURE NO 540-05-008184-122 ET ÉTA-4402-12 L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse 9216-3690 QUÉBEC INC. Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 07/11/2012 à 10:00 AU 6517, LÉVESQUE EST LAVAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 9216-3690 QUÉBEC INC. exploitant ou ayant exploité une entreprise sous le nom de BIOUTERIE OTEGAM, saisis en cette cause, soit: BIJOUX, MACHINE ET OUTILS SERVANT À L'USAGE DANS UNE BIOUTERIE CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. JASTINDER BHANDAL HUISSIER DE L'ÉTUDE PHILIPPE LIPPE ASSOCIÉS HUISSIERS DE JUSTICE 165, DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-481-7575

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
COUR SUPÉRIEURE NO 540-05-008184-122 ET ÉTA-4402-12 L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse REAL POMERLEAU Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 07/11/2012 à 10:00 AU 6517, LÉVESQUE EST LAVAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de REAL POMERLEAU, saisis en cette cause, soit: BIJOUX, MACHINE ET OUTILS SERVANT À L'USAGE DANS UNE BIOUTERIE CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. JASTINDER BHANDAL HUISSIER DE L'ÉTUDE PHILIPPE LIPPE ASSOCIÉS HUISSIERS DE JUSTICE 165, DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-481-7575

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'Étude de Me Danielle Lewis, notaire, 660 boulevard L'Assomption, Repentigny, J6A 7P2. Donné ce 23 octobre 2012. Lucette Roy, liquidatrice

Clôture d'inventaire
Prenez avis que MAURICE BEAUDOIN, domicilié au 55, rue des Commissaires ouest, à Québec, Montréal, est décédé le 28 juillet 2012. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à

ACTUALITÉS



JACQUES GRENIER ARCHIVES LE DEVOIR
Helen Fotopulos

La Ville veut raviver le Vieux-Montréal

Désencombrement de la place Jacques-Cartier, rénovation du tunnel du métro Champ-de-Mars, réaménagement d'un tronçon de la rue Notre-Dame: l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) procédera à l'examen du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal tracé par l'administration Tremblay.

La responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la condition féminine au comité exécutif, Helen Fotopulos, l'a confirmé jeudi après avoir diffusé *Perspective 2017*, un document jetant les bases d'une vaste «réflexion collective».

La Ville a d'ores et déjà identifié trois «projets prioritaires» afin de «rehausser l'apparence» du Vieux-Montréal, un «site patrimonial», en vue des festivités du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017.

Elle entend notamment désencombrer la place Jacques-Cartier, actuellement un «lieu confus» où se mêlent des terrasses de «qualité de construction très variable».

La Ville plaide pour la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de définir des actions ciblées. «Le défi sera d'arriver à une nouvelle entente d'occupation pour les cafés et les artisans», a expliqué Helen Fotopulos.

L'administration propose aussi de rétablir la continuité de la rue Sanguinet jusqu'à la rue Gosford, en plus de rénover le tunnel piétonnier aménagé sous la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie reliant la station de métro Champ-de-Mars au... Champ-de-Mars. En ce moment, l'aménagement «peu invitant» du tunnel «n'offre pas toujours à ses utilisateurs un sentiment de sécurité adéquat», souligne à grands traits la Direction de la culture et du patrimoine dans le document *Perspective 2017*.

Trame urbaine

L'administration du maire Gerald Tremblay propose également le réaménagement du tronçon Saint-Laurent — Saint-Sulpice de la rue Notre-Dame, notamment en y accélérant la construction de deux de ses propriétés, pour unifier la trame urbaine. Il s'agit «sans contredit d'un des lieux les plus fréquentés du Vieux-Montréal», a précisé M^{me} Fotopulos.

«[Cependant,] l'état du cadre bâti et de l'activité commerciale offre [...] une atmosphère peu invitante pour les passants», juge la Direction de la culture et du patrimoine, avant de préciser que «l'activité commerciale souffre de la présence de locaux vacants et de devantures commerciales de qualité très variable».

«À ce jour, les interventions municipales qui y ont été menées — le réaménagement du domaine public et le soutien à la rénovation commerciale — n'ont pas donné les résultats escomptés quant à l'amélioration des propriétés riveraines et du dynamisme de l'activité commerciale», juge la Direction de la culture et du patrimoine.

La sortie publique de M^{me} Fotopulos, jeudi, s'inscrit dans une série de 10 annonces marquant le Rendez-vous 2012. Montréal métropole culturelle, où des centaines de participants échangeront sur le développement et le rayonnement culturels de la métropole québécoise ici et à l'étranger.

Le Devoir

Une étude gouvernementale met en doute le sous-financement des universités

LISA-MARIE GERVAIS

Une étude gouvernementale passée inaperçue en 2011 et qui met en doute le sous-financement des universités du Québec refait surface, alors que le milieu de l'éducation s'entredéchire sur la question. Réalisé par des fonctionnaires et des économistes du ministère de l'Éducation, le *Bulletin statistique* (n° 40), évoqué par le professeur de l'UQAM Yves Gingras, dans nos pages de jeudi, démontre que la «*dépense par étudiant dans les universités est, au Québec, plus élevée de 3% par rapport à la moyenne du reste du Canada*». En tenant compte notamment du coût de la vie, le revenu par étudiant québécois serait «*sensiblement le même*» que dans la moyenne des universités canadiennes.

Le Parti libéral, au pouvoir jusqu'à tout récemment, reconnaît avoir commandé cette étude au moment où la CREPUQ en produisait une autre avec les mêmes chiffres qui concluait à un sous-financement de 620 millions. «*Mais je ne vois pas de conclusions qui nous permettent de dire que [les universités québécoises] reçoivent plus d'argent. On parle de proportion et pas de sous-financement*», a dit Charles Robert, attaché de



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE
Le ministre Pierre Duchesne qualifie l'étude d'«intéressante».

presse du Parti libéral. Il défend son gouvernement d'avoir voulu camoufler quelque information que ce soit.

Pour l'ancien recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, l'étude ne tient pas la route, parce qu'elle tient compte des subventions de recherche dans les revenus des universités. «*Quand on doit payer les profs ou le personnel, une université ne pige pas dans les fonds de recherche de ses chercheurs. Il n'y a pas un recteur ou un administrateur qui ne sait pas ça*», a-t-il souligné.

Il accuse un fonctionnaire du ministère, en poste depuis plusieurs années, de refuser la

thèse du sous-financement. «*Celui qui a sorti [l'étude] pousse cette approche, mais le gouvernement a dû bien voir qu'on ne pouvait pas tenir compte des subventions de recherche*, a indiqué M. Lacroix. *Cette même personne nous dit qu'on doit tenir compte du coût de la vie des provinces, mais les universités ne sont pas au Québec ou en Ontario, elles sont à Montréal, Toronto. On n'a pas les indices de coûts de la vie.*»

Interrogé sur les chiffres sur lesquels s'appuiera le sommet sur l'éducation, le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, répond que les données vien-

dront surtout de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et qu'il reviendra à chacun de prouver ce qu'il avance. L'étude faite sous les libéraux n'est pas rejetée. «*Pour nous, cette étude est vraiment intéressante pour nos débats. On a confiance en nos fonctionnaires qui font un bon travail*», a dit l'attaché de presse du ministre, Joël Bouchard.

Pas de consensus

L'ancien recteur se désole de voir que le consensus a disparu en l'espace d'un printemps. «*La FEUQ était d'accord avec le sous-financement en 2010, tout le monde le reconnaissait*», a-t-il noté. Encore jeudi, aucun consensus sur la question (malfinancement ou sous-financement?) n'a semblé émaner de l'important Sommet sur l'université publique organisé par la Fédération québécoise des professeurs d'université qui a rassemblé des politiciens, professeurs, recteurs, étudiants et scientifiques comme Michel Umbriaco, Luc Godbout, Françoise David et Martine Desjardins. Sauf sur le fait que l'université est en manque de professeurs.

Le Devoir

Ordre : Conrad Black ne pourra pas plaider sa cause

Ottawa — L'ancien magnat canadien de la presse Conrad Black a été débouté, jeudi, par la Cour fédérale, dans sa tentative de plaider en personne pour conserver sa décoration de l'Ordre du Canada, qu'il pourrait perdre après avoir été reconnu coupable de fraude aux États-Unis. La Cour fédérale a estimé que le conseil consultatif de l'Ordre du Canada n'était pas tenu d'entendre M. Black en personne. Le conseil consultatif de l'Ordre doit décider si M. Black devrait perdre son titre reçu en 1990. Composé de 11 membres, le conseil a déjà informé M. Black qu'il existe des «*motifs raisonnables*» de lui retirer sa décoration, après sa condamnation en 2007 pour fraude et entrave à la justice, alors qu'il dirigeait l'empire médiatique Hollinger International. M. Black a refusé de renoncer volontairement à son titre. Le conseil, sans donner de motifs, a refusé d'accorder une audience à M. Black, qui s'est alors adressé à la Cour fédérale. Le juge Yves de Montigny, de la Cour fédérale, a souligné que M. Black avait eu «*amplement*» la chance de donner sa version des faits et de faire parvenir au conseil des documents écrits. Le juge a aussi estimé que le conseil n'était pas tenu de donner ses motifs pour lui refuser de témoigner.

La Presse canadienne

DU VENDREDI 26 AU
DIMANCHE 28 OCTOBRE

15%
DE RABAIS
À L'ACHAT DE

APPLICABLE
AUX PRODUITS
DÉJÀ RÉDUITS

2 BOUTEILLES
DE SPIRITUEUX AU CHOIX
OU PLUS



La modération
a bien meilleur goût.

EducAlcool

POUR DES CENTAINES D'IDÉES COCKTAILS, VISITEZ

espacecocktail.com



18+

Titulaires de permis, agences de la SAQ, comptoirs Vin en vrac et SAQ Dépôt exclus. L'offre Obtenez 15% de rabais à l'achat d'un minimum de 2 bouteilles de spiritueux au choix de 700 ml ou plus est en vigueur du 26 au 28 octobre 2012 seulement et s'applique uniquement aux spiritueux offerts en succursale et dans SAQ.COM. Le rabais de 15% est calculé sur le prix courant. Les produits commandés par l'entremise du service des commandes privées sont exclus de cette promotion. Aucune substitution possible. Ne peut être convertie en crédit. L'offre est en vigueur jusqu'à la fermeture de la succursale ou l'épuisement des stocks, selon la première éventualité. Achats non cumulatifs. Aucune mise de côté n'est acceptée. 18 ans ou plus.

MARCHÉS BOURSIERS



LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %	Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %
S&P TSX	160 945	12 300,23	+105,21	0,9	Matériaux	61 877	343,84	+7,23	2,1
S&P TX20	58 330	592,14	+3,07	0,5	Immobilier	3 778	227,02	+0,09	0,0
S&P TX60	78 613	704,14	+6,55	0,9	Télécoms	5 075	110,10	+1,14	1,0
S&P TX60 Cap.	78 613	778,64	+7,24	0,9	Serv. collect.	2 443	221,26	-0,20	-0,1
Cons. de base	2 986	229,44	+0,39	0,2	Métaux/minerais	10 640	931,83	-0,37	-0,0
Cons. discrét.	7 350	92,48	+1,02	1,1					
Énergie	39 919	258,21	+2,04	0,8					
Finance	18 873	182,28	+0,64	0,4					
Aurifère	55 965	337,23	+9,60	2,9					
Santé	848	65,74	+0,68	1,0					
Tech. de l'info	2 867	23,32	+0,34	1,5					
Industrie	8 139	116,15	-0,21	-0,2					

TSX CROISSANCE

Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %
TSX Venture	94 906	1 305,54	+16,79	1,3

Consultez toutes les cotes boursières sur www.vmdconseil.ca

HIER À LA BOURSE : Toronto a mis fin à quatre séances consécutives de recul, aidée par les gains dans le secteur aurifère au cœur d'annonces de résultats solides des géants miniers Goldcorp et Agnico-Eagle. Aux États-Unis, Wall Street avait commencé la journée en force, avant de voir les gains fondre.

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
CONSUMMATION DISCRÉTIONNAIRE ET DE BASE							
Alim. Couche-Tard	ATD.B	48,91	-0,20	-0,41	102	28,61	51,18
Astral Media	ACM.A	40,53	0,59	1,48	983	31,85	49,29
Canadian Tire	CTC.A	71,56	1,03	1,46	167	57,10	73,46
Cogeco	CCA	36,40	0,04	0,11	13	34,45	54,28
Corus	CJR.B	22,00	-0,19	-0,86	378	18,18	24,98
Jean Coutu	PJC.A	14,67	-0,26	-1,74	112	12,11	15,84
Loblaws	L	34,06	0,31	0,92	90	31,11	39,67
Magna	MG	43,33	0,45	1,05	403	32,72	48,99
Metro	MRU	57,55	0,31	0,54	155	47,54	59,68
Quebecor	QBR.B	34,92	0,17	0,49	55	31,20	40,35
Rona	RON	10,19	-0,11	-1,07	290	8,64	14,49
Saputo	SAP	43,36	0,27	0,63	106	37,28	46,36
Shaw	SJR.B	20,85	0,36	1,76	1 468	18,93	21,41
Shoppers Drug Mart	SC	40,80	0,24	0,59	456	39,30	44,44
Tim Hortons	THI	49,49	0,49	1,00	410	47,36	57,91
Transat A.T.	TRZ.B	5,49	0,19	3,58	38	2,79	7,74
Yellow Media	YLO	0,06	0,00	0,00	163	0,02	0,61

ÉNERGIE

Cameco	CCO	18,84	0,43	2,34	527	17,25	26,43
Canadian Natural	CNQ	29,93	0,37	1,25	2 047	25,58	41,12
Canadian Oil Sands	COS	20,67	0,23	1,13	1 763	18,21	25,19
Enbridge	ENB	39,03	0,10	0,26	816	34,07	42,23
EnCana	ECA	22,31	0,45	2,06	1 949	17,25	23,86
Enerplus	ERF	15,93	0,25	1,59	368	11,67	29,39
Nexen	NXV	23,70	0,07	0,30	1 578	14,20	26,70
Pengrowth Energy	PGF	6,08	0,02	0,33	304	5,92	11,36
Pétrolière Impériale	IMO	43,95	0,25	0,57	360	38,87	49,26
Suncor Energy	SU	33,14	0,42	1,28	2 140	26,97	37,28
Talisman Energy	TLM	12,20	0,13	1,08	1 720	9,72	14,90
TransCanada	TRP	44,10	0,50	1,15	1 697	39,25	46,29

FINANCIÈRES

B. CIBC	CM	78,02	0,63	0,81	850	68,15	78,34
B. de Montréal	BMO	59,55	0,44	0,74	1 173	53,15	61,29
B. Laurentienne	LB	43,94	-0,02	-0,05	43	40,66	48,68
B. Nationale	NA	76,45	0,73	0,96	466	63,27	81,27
B. Royale	RY	56,91	-0,09	-0,16	1 837	43,30	59,13
B. Scotia	BNS	53,69	0,14	0,26	1 933	47,54	57,17
B. TD	TD	81,25	-0,19	-0,23	1 565	68,13	85,85
Brookfield Asset	BAM.A	33,85	-0,21	-0,62	485	26,55	35,35
Cominar Real	CUF.UN	23,61	-0,02	-0,08	72	21,41	25,46
Corp. Fin. Power	PWF	25,40	0,24	0,95	303	23,62	30,15
Fin. Manuvie	MFC	12,39	0,20	1,64	4 473	10,18	14,07
Fin. Sun Life	SLF	24,95	0,28	1,13	3 230	17,92	25,87
Great-West Lifeco	GWO	22,76	0,19	0,84	315	19,15	25,28
Industrielle All.	IAG	26,85	0,17	0,64	192	20,55	33,52
Power Corporation	POW	24,08	0,41	1,73	395	21,10	27,42
TMX	X	49,80	-0,87	-1,72	33	41,00	53,01

INDUSTRIELLES

Air Canada	AC.B	1,81	-0,07	-3,72	2 172	0,78	1,96
Bombardier	BBD.B	3,73	0,01	0,27	2 896	3,30	4,93
CAE	CAE	10,58	0,19	1,83	522	9,18	11,24
Canadien Pacifique	CP	91,97	-1,21	-1,30	794	56,82	93,91
Chemin de fer CN	CNR	86,45	0,01	0,01	701	73,76	92,20
SNC-Lavalin	SNC	38,78	0,15	0,39	222	34,36	55,95
Transcontinental	TCLA	10,19	0,21	2,10	165	7,97	13,37
TransForce	TFI	17,85	0,53	3,06	392	11,40	19,14

MATÉRIAUX

Agrium	AGU	105,24	-1,41	-1,32	573	66,00	107,50
Barrick Gold	ABX	39,25	0,91	2,37	4 394	31,18	54,05
Goldcorp	G	43,60	2,81	6,89	5 913	32,34	55,00
Kinross Gold	K	9,69	0,09	0,94	2 274	7,15	15,23
Mines Agnico-Eagle	AEM	55,97	4,59	8,93	1 463	31,50	55,97
Potash	POT	40,17	-0,12	-0,30	1 408	38,31	51,60
Teck Resources	TCK.B	31,73	0,34	1,08	1 845	26,02	44,00

SERVICES PUBLICS

Fortis	FTS	33,40	0,21	0,63	386	31,32	34,98
TransAlta	TA	15,22	0,16	1,06	453	13,96	22,86

TECHNOLOGIE

CGI	GIB.A	26,02	0,65	2,56	671	17,88	27,00
Research In Motion	RIM	7,66	0,18	2,41	1 116	6,10	23,69

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BCE	BCE	42,78	0,57	1,35	1 397	38,85	45,28
Bell Alliant	BA	26,97	0,11	0,41	273	24,41	28,85
Rogers	RCL.B	43,46	1,03	2,43	2 885	34,75	43,46
Telus	T	62,42	0,09	0,14	356	52,60	65,39

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

iShares DEX	XBB	31,22	-0,12	-0,38	87	30,44	31,86
iShares MSCI	XEM	23,31	0,16	0,69	6	21,23	25,02
iShares MSCI EMU	EUZ	30,62	0,05	0,16	581	24,77	33,47
iShares S&P 500	XSP	16,17	0,04	0,25	471	13,19	16,84
iShares S&P/TSX	XIC	19,39	0,14	0,73	40	17,71	20,22



INDICES QUÉBÉCOIS

Indice	Fermeture	var. pts	var. %
INDICE QUÉBEC IQ30	1 395,35	+10,86	+0,78
INDICE QUÉBEC IQ120	1 413,45	+11,14	+0,79

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
Goldcorp	G	43,60	2,81	6,89	5 913	32,34	55,00
iShares S&P/TSX	XIU	17,70	0,18	1,03	4 840	16,05	18,32
Fin. Manuvie	MFC	12,39	0,20	1,64	4 473	10,18	14,07
Barrick Gold	ABX	39,25	0,91	2,37	4 394	31,18	54,05
Lundin Mining	LUN	5,17	-0,29	-5,31	3 761	3,27	5,54
Progress Energy	PRQ	18,73	0,08	0,43	3 528	9,44	22,94
Fin. Sun Life	SLF	24,95	0,28	1,13	3 230	17,92	25,87
Rogers	RCL.B	43,46	1,03	2,43	2 885	34,75	43,46
Athabasca Oil	ATH	12,04	-0,03	-0,25	2 680	9,91	14,05
Kinross Gold	K	9,69	0,09	0,94	2 274	7,15	15,23

LES GAGNANTS EN %

Brompton Lifeco	LCS	1,74	0,24	16,00	7	1,01	3,25
Neptune Techs	NTB	3,64	0,39	12,00	108	2,25	5,05
Armtec	ARF	2,44	0,22	9,91	80	1,25	3,60
Anglo Pacific	APY	4,27	0,36	9,21	0	3,80	6,40
Mines Agnico-Eagle	AEM	55,97	4,59	8,93	1 463	31,50	55,97
Premier Gold Mines	PG	5,65	0,43	8,24	540	3,51	6,79
DragonWave	DWI	2,47	0,18	7,86	11	2,00	5,58
Coastal Contacts	COA	7,00	0,50	7,69	23	4,32	7,54
GLV	GLV.B	2,25	0,15	7,14	1	1,50	4,77
Goldcorp	G	43,60	2,81	6,89	5 913	32,34	55,00

LES PERDANTS EN %

Sun-Rype Products	SRF	5,80	-0,61	-9,52	4	4,89	7,95
Bolden AB	BLS	16,50	-1,10	-6,25	0	13,01	18,00
Horizons BetaPro	HGD	8,70	-0,52	-5,64	373	6,75	15,89
Novacopper	NCQ	2,28	-0,13	-5,39	35	1,62	5,16
Lundin Mining	LUN	5,17	-0,29	-5,31	3 761	3,27	5,54
Horizons BetaPro	HVU	8,61	-0,47	-5,18	1 672	6,92	394,30
Merret Res	MAR	4,55	-0,23	-4,81	30	4,25	6,10
Mullen Group	MTL	21,19	-1,06	-4,76	392	18,35	23,95
Opmedic	OMG	2,80	-0,14	-4,76	5	2,25	4,95
Tembec	TMB	2,28	-0,11	-4,60	1 032	1,97	4,15

LES GAGNANTS EN \$

Mines Agnico-Eagle

ÉCONOMIE

La crise en zone euro s'étend aux entreprises

La continuelle détérioration des conditions finit par retentir sur le secteur privé

FRANÇOIS DESJARDINS

La liste d'entreprises qui ont l'intention de sabrer leurs effectifs en Europe s'allonge de jour en jour, le couperet tombant cette fois sur d'autres grands noms comme Coca-Cola et Ford (voir autre texte).

Ces annonces, qui s'ajoutent aux compressions communiquées ces derniers jours chez Dow Chemical, Kimberly-Clark et Colgate, surviennent alors que les données officielles montrent que le secteur de la fabrication est à son plus faible depuis plus de trois ans. Sans parler de la Chine, où la croissance ralentit depuis des mois.

Le groupe médiatique Sipa-Quest-France, qui regroupe plusieurs quotidiens, a rapporté jeudi que le géant de la boisson gazeuse entend abolir plus de 170 emplois en France. La main-d'œuvre touchée serait située dans sept bureaux régionaux, alors que celle des usines n'est pas concernée pour l'instant.

Sombres perspectives

Jusqu'ici confinée aux dettes souveraines des pays de la zone euro et au marché obligataire, la crise semble maintenant migrer vers le monde des entreprises, désormais convaincues des faibles perspectives européennes. Plusieurs pays sont officiellement en récession, soit Chypre, le Portugal, l'Italie, l'Espagne et la Grèce, et les économistes prévoient que le ralentissement est en train d'atteindre l'Allemagne, si ce n'est déjà fait.

Au cours du deuxième trimestre, le produit intérieur brut de la zone euro s'est replié de 0,2%, ce qui devrait être suivi, selon les économistes, d'un nouveau recul de 0,3% au troisième trimestre. La définition d'une récession correspond généralement à deux trimestres de décroissance.

D'autres suppressions d'emplois

Un autre grand groupe a annoncé des compressions jeudi est Colgate-Palmolive. Celui-ci entend supprimer plus de 2300 emplois dans le monde sur les prochains trois ans et demi, soit 6% de son effectif. La compagnie a enregistré un bénéfice de 654 millions au cours du troisième trimestre, mais elle souhaite maximiser les économies d'échelle de manière à ce qu'elles atteignent 435 millions par année.

De son côté, le constructeur automobile Renault a indiqué qu'il s'inquiète pour son chiffre d'affaires de 2012. Estimant que «la continuelle détérioration du marché européen reste une source d'inquiétude», le groupe, qui contrôle aussi Dacia et Samsung Motors, a affirmé jeudi que le marché européen, «notamment français», est «très défavorable».

En entrevue à l'Agence France-Presse, un analyste a affirmé que les sociétés compriment leurs dépenses dans les régions les plus faibles. «Elles n'ont pas de perspectives de croissance en Asie et en Europe à court terme. Le seul marché où il y a encore un tout petit peu de croissance, c'est les États-Unis, mais ils ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés après les élections présidentielles en termes de taxation des revenus et des dividendes, ou en termes de dépenses publiques», a dit Gregori Volokhine, stratège de Meeschaert New York.

Le Devoir
Avec l'Agence
France-Presse



Steve Ballmer joue son avenir avec Windows 8 et la tablette numérique Surface.

Le test de Steve Ballmer

Avec Windows 8 et une tablette numérique, Microsoft tente de reprendre l'offensive contre Google et Apple

Microsoft se met enfin à l'heure du mobile avec une version totalement remaniée de son système d'exploitation Windows et sa première tablette informatique, Surface, lancés en grande pompe jeudi, espérant rattraper son retard en ce domaine sur Google et surtout Apple.

«Nous avons complètement réimaginé Windows», a assuré le directeur général du groupe, Steve Ballmer, annonçant «une nouvelle ère pour Microsoft et pour les consommateurs», lors d'un événement à New York.

Windows, dont la première version dans les années 1990 avait révolutionné l'informatique personnelle, fait toujours fonctionner plus de 90% des PC dans le monde. Mais il s'est fait largement distancer sur les appareils mobiles comme les smartphones et les tablettes, de plus en plus populaires, par des logiciels concurrents comme iOS, qui équipe les iPad et les iPhone d'Apple, ou Android, développé par le géant de l'Internet Google.

«Microsoft perd du terrain à une vitesse croissante face à

Google et Apple, et Windows 8 est leur réponse la plus forte jusqu'ici», souligne l'analyste Robert Enderle, de la société de recherche Enderle Group.

Au risque de désarçonner ses utilisateurs traditionnels, Microsoft a opté pour des changements radicaux. Le menu «démarrer» va notamment disparaître, remplacé par une page d'accueil avec une série de boutons adaptés à un écran tactile de tablette.

Le logiciel est «parfait pour le tactile», a assuré Steve Ballmer. Il «rapproche le PC et la tablette, votre vie professionnelle et le jeu», a-t-il ajouté, dans un signe en direction des entreprises, grandes clientes de Microsoft mais dont l'accueil à un produit qui semble conçu pour plaire au grand public reste une inconnue.

Microsoft «pense au-delà du seul mobile» et vise «une transformation complète de l'écosystème existant de Windows», relève Frank Gillett, du cabinet

de recherche Forrester. Il essaye d'y relier d'autres produits comme la console de jeux Xbox, le moteur de recherche Bing ou le service de téléphonie Skype. Ce faisant, il s'inspire beaucoup de la démarche d'Apple.

Lors de la démonstration

jeudi, une bonne partie des boutons de l'écran d'accueil renvoyait à des applications maison de Microsoft, liées notamment à Bing (météo, résultats sportifs, actualités, etc.) ou à l'univers de jeux de la Xbox. Windows 8 va aussi permettre d'utiliser une application baptisée Skydrive, permettant de stocker du contenu sur la toile et d'y accéder depuis plusieurs appareils.

Le prix de la Surface la positionne en concurrent direct de l'iPad: à partir de 499\$US aux États-Unis, comme la tablette du groupe à la pomme. Microsoft promet toutefois deux fois plus de mémoire sur le modèle

Windows 8
et Surface
annoncent
«une nouvelle
ère pour
Microsoft»

— Steve Ballmer

de base. Et a prévu un accessoire palliant à un des principaux défauts des produits de ce type: une couverture pouvant servir de socle et/ou de clavier.

Comme Apple, Microsoft vient de lancer un service de musique en ligne. Comme Apple, il met en place des magasins dédiés à ses produits, avec un réseau éphémère qui doit ouvrir ses portes vendredi, pour permettre au grand public de tester ses deux nouveaux produits. Comme Apple et Google, il lance aussi son propre magasin en ligne d'applications pour Windows 8, et «les développeurs travaillent furieusement pour en remplir les étagères», a assuré Steve Ballmer.

Tout pourrait se jouer là, le succès de l'iPad et de l'iPhone, mais aussi des produits opérant sous Android, étant largement lié à une grande quantité d'applications et de jeux compatibles. «Les tablettes en fin de compte profitent des services offerts à travers elles», souligne Robert Enderle.

Agence France-Presse

Pas droit à l'erreur

Celui qui a succédé à Bill Gates à la tête de l'entreprise américaine n'a pas droit à l'erreur. Patrick Moorhead, analyste spécialisé dans l'industrie des nouvelles technologies chez Moor Insights & Strategy, a dit croire qu'il s'agit de son «moment de vérité». Il a soutenu que si Windows 8 n'est pas un succès, «beaucoup exigeront un changement d'équipe de direction».

Windows 8 a exigé deux ans de recherche et développement. Il a été conçu pour tourner sur les ordinateurs personnels, avec un clavier et une souris, et aussi sur les tablettes électroniques. C'est la première fois que Microsoft fait de l'écran tactile sa grande priorité d'usage. Pour ce lancement, Microsoft a déployé les grands moyens. Le budget de sa campagne publicitaire s'élève à 1 milliard de dollars.

Dix-sept ans plus tard

Microsoft doit démontrer qu'il peut revenir dans la course, 17 ans après le lancement du premier Windows. Depuis, à l'heure des téléphones intelligents, tablettes électroniques et autres systèmes mobiles, Apple, Google et Amazon ont remis en cause la légitimité de Microsoft connu pour ses applications pour PC. La part de marché qu'il détient sur le segment des logiciels s'élève à 30% en 2012, contre 67% en 2008, selon les estimations du cabinet d'étude Forrester Research. Grâce à son système d'exploitation Android qui tourne sur tablettes et téléphones mobiles, Google en rafle 40%. Apple atteint, lui, 20% du marché, toujours selon Forrester Research.

Signe de cette mode de l'écran mobile: pour la première fois depuis 2001, les ventes d'ordinateurs devraient reculer cette année, d'environ 1%, selon les estimations du cabinet d'études américain ISH iSuppli.

La Presse canadienne

Le Royaume-Uni sort de récession, mais...

Le Royaume-Uni est officiellement sorti de neuf mois de récession avec une forte croissance de 1% au troisième trimestre, une bonne nouvelle saluée jeudi par le gouvernement Cameron, qui a toutefois rappelé les difficultés auxquelles reste confrontée l'économie britannique.

Le PIB a progressé de 1% par rapport au trimestre précédent, selon une première estimation de l'Office des statistiques nationales (ONS), qui peut encore être révisée. Cette hausse — la plus importante enregistrée depuis cinq ans — est encore meilleure que la croissance de 0,6% attendue par les économistes.

Pris en tenaille entre la crise de la zone euro et le plan d'austérité du gouvernement de David Cameron, le Royaume-Uni était officiellement retombé en récession au premier trimestre après en être sorti fin 2009 à l'issue de la crise financière qui l'avait frappé de plein fouet. Le pays a ainsi subi sa plus importante double récession depuis les années 50.

«Il y a encore beaucoup de chemin à faire, mais ces chiffres montrent que nous sommes sur la bonne voie», s'est aussitôt félicité le ministre britannique des Finances, le conservateur George Osborne. L'annonce s'ajoute à une série de rares bonnes nouvelles, avec une baisse du chômage et une poursuite du ralentissement de l'inflation, qui ont récemment donné un peu de répit à des ménages dont le pouvoir d'achat est sous pression.

Le gouvernement s'est toutefois gardé de triompher, d'autant que l'économie a stagné sur un an. «Nous sommes toujours confrontés à de nombreuses difficultés économiques dans le pays comme à



Des Londoniens marchent sous la pluie dans la City.

l'étranger», a ajouté le chancelier de l'Échiquier.

Le premier ministre, David Cameron, — qui n'avait pas pu s'empêcher d'annoncer à l'avance une «bonne nouvelle à venir» mercredi au Parlement — est cependant resté dans la même tonalité prudente. «Nous avons encore un long chemin à parcourir et il reste des difficultés à surmonter, mais je pense que ces chiffres montrent que nous sommes sur le bon chemin», a-t-il sobriement déclaré en écho aux propos de M. Osborne.

«Avec la baisse du niveau de vie, davantage de hausses d'impôts à venir, des petites entreprises en déclin et la zone euro toujours en crise, David Cameron et George Osborne seraient bien mal avisés de se reposer sur leurs lauriers et de croiser les doigts en espérant que tout va bien se passer», a réagi Ed Balls, le responsable de l'économie au Labour.

Le spectaculaire rebond du

troisième trimestre a en effet été alimenté par des conditions exceptionnelles, et il est peu probable que l'économie britannique continue sur un rythme aussi soutenu. L'économie a ainsi profité des Jeux olympiques de Londres cet été, avec une progression marquée dans le secteur des services, a souligné l'ONS. La hausse est également d'autant plus marquée qu'elle se compare à un deuxième trimestre au cours duquel l'activité avait souffert de facteurs exceptionnels comme le jour férié accordé pour le jubilé de la reine Elisabeth II ou une météo exécrable.

«Le Royaume-Uni n'est absolument pas sorti de l'auberge et une nouvelle rechute reste une possibilité très réelle. La croissance devrait être entravée par l'austérité budgétaire, le resserrement des conditions de crédit et les problèmes toujours graves de la zone euro», souligne Howard Archer, économiste du cabinet IHS Global Insight.

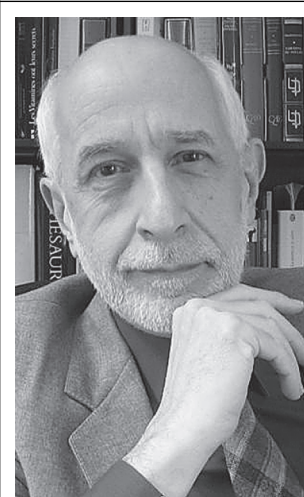
Avec une croissance sous-jacente — en ne tenant pas compte des effets exceptionnels — de seulement 0,3%, le pays «encourt le risque bien réel de tomber dans une triple récession en 2013», ajoute Azad Zangana, économiste chez Schröders.

Agence France-Presse

Ford supprime 1500 emplois et ferme son usine de Southampton, selon un syndicat

Londres Ford va supprimer 1500 emplois et fermer son usine de véhicule utilitaire de Southampton d'ici à 2013, a annoncé jeudi le syndicat britannique United. Le syndicat représentant les salariés du constructeur automobile a été informé que Ford fermerait sa dernière usine d'assemblage, située à Southampton, et supprimerait une structure dans l'est de Londres. Le moteur diesel de la Panther sera produit à l'usine de Dagenham, a précisé Ford, qui emploie 11 500 personnes au Royaume-Uni. Cette annonce intervient au lendemain de l'annonce de la fermeture de l'usine belge de Genk fin 2014, ce qui va entraîner la perte de 4500 emplois directs et 5000 chez les sous-traitants.

Associated Press



Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

ÉDITORIAL

ENDETTEMENT

Un pari risqué

Personne n'a été surpris d'apprendre cette semaine que la Banque du Canada maintenait son taux directeur à seulement 1%. Coïncée entre une phase d'expansion économique qui prend des airs de canard boiteux et un niveau d'endettement des ménages historiquement élevé, la banque centrale semble condamnée à prier pour que le navire traverse la tempête sans fendre en deux.

Lors de l'annonce de sa décision, mardi, la Banque du Canada déclarait qu'« au fil du temps, une réduction modeste de la détente monétaire sera probablement nécessaire ». Traduction : le moment approche où il faudra augmenter les taux. Mais mercredi, le gouverneur de la banque, Mark Carney, se faisait moins menaçant et réitérait son intention de maintenir les taux à leur niveau actuel pendant au moins une autre année.

Si cela peut paraître contradictoire, c'est que ce l'est ! Et cela s'explique par le fait que la banque est placée devant un dilemme : à cause de la conjoncture difficile aux États-Unis, de la récession européenne et du ralentissement observé en Chine, l'économie canadienne connaît une période d'expansion exceptionnellement lente marquée par un taux de croissance réelle d'à peine 2% comparativement à 3% en moyenne au cours des deux décennies précédentes.

Impossible donc de toucher aux taux d'intérêt sans nuire à la croissance et à l'emploi. Surtout qu'avec un dollar fort, toute augmentation des taux pousserait le dollar à la hausse, et les exportations à la baisse...

Mais voilà, en maintenant les taux à des niveaux aussi bas, aussi longtemps, la Banque du Canada alimente l'endettement des ménages, comme ce fut le cas aux États-Unis et en Europe avant 2008. D'où cette menace verbale de la banque d'augmenter ses taux bientôt, ce qui n'est pourtant pas dans ses intentions. Comme si de faire les gros yeux pouvait avoir quelque influence que ce soit sur les consommateurs !

Ce n'est pas nouveau que Mark Carney fasse allusion au risque de fait courir un niveau d'endettement aussi élevé. Mais ce discours a pris plus d'importance à chaque nouvelle sortie récente du grand patron de la banque. Au point où il en est venu à introduire l'idée que la banque devrait désormais tenir compte du phénomène dans la détermination de son taux directeur. Une histoire de Bonhomme Sept Heures, sans plus !

Faute de pouvoir augmenter les taux de façon progressive comme elle le ferait normalement, seul moyen vraiment efficace de ralentir le crédit, la banque centrale en est réduite à souhaiter que d'autres mesures, tel le resserrement des règles d'emprunt hypothécaire décrété par Ottawa, aient l'effet rêvé d'une douche froide sur les ménages.

Or, même si on observe un faible ralentissement du marché immobilier depuis septembre, il est bien trop tôt pour crier victoire, et les tours à condos continuent de pousser à un rythme affolant dans la plupart des grandes villes canadiennes. Au moindre coup de vent, les banques et la SCHL (donc Ottawa) seraient ensevelies sous des milliards de mauvaises créances.

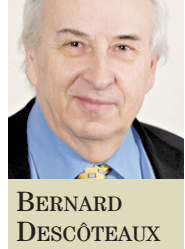
Ce scénario, tant la Banque du Canada que le gouvernement fédéral l'ont sûrement envisagé dans le confort de leurs salles de conférence, mais ils préfèrent ne pas l'évoquer ouvertement de peur d'inviter les mauvais esprits au bal des financiers. Est-ce là la meilleure façon de conjurer le mauvais sort ou n'y aurait-il pas lieu d'adopter une série de nouvelles mesures encore plus restrictives pour calmer le jeu du crédit bon marché au pays ?

VILLE DE LAVAL

Une ville malade

Le maire Gilles Vaillancourt est fin renard. Il n'avait pas besoin de dessin pour comprendre qu'il devait prendre ses distances vis-à-vis de l'administration de Laval au lendemain de la cascade de perquisitions de l'UPAC dans ses propriétés et ses coffres bancaires. Il a donc pris congé mercredi en invoquant des raisons médicales. On ne peut s'empêcher de penser néanmoins qu'on ne le reverra jamais à son hôtel de ville. Il attend pour annoncer sa démission que passe le 3 novembre, car après cette date, son successeur sera choisi par le conseil municipal, plutôt que par les électeurs, comme le prévoit la Loi des cités et villes

lorsque survient une vacance dans les 12 mois précédant les élections municipales.



BERNARD DESCÔTEAUX

Personne n'est dupe. Gilles Vaillancourt a tout intérêt à ce qu'il en soit ainsi. S'il démissionnait aujourd'hui, une élection aurait lieu au terme de laquelle le candidat de son parti, le PRO des Lavallois, serait défait, tout probablement. Après le 3 novembre, le nouveau maire sera plutôt choisi parmi les conseillers de son parti, qui détient d'ailleurs tous les sièges du conseil municipal. Il garderait ainsi la main haute sur les affaires de Laval.

Un tel scénario est inquiétant, presque autant que si Gilles Vaillancourt décidait de reprendre ses fonctions après quelques jours de repos. Les dernières perquisitions de l'UPAC ont irrémédiablement brisé le lien de confiance envers sa personne, mais aussi envers les membres de son administration. Les soupçons qui pèsent sur lui rejaillissent sur l'ensemble du comité exécutif et du conseil municipal. Tous porteront la responsabilité des gestes et décisions qui pourront lui être reprochés au terme des enquêtes policières.

Laval est une ville malade. Elle vit une crise d'ordre moral. Certes, les services continuent d'être rendus. Tout fonctionne comme avant, à cet égard, mais ses dirigeants n'ont plus l'autorité nécessaire pour garantir que désormais toutes les décisions seront prises selon les règles de l'art. La timidité avec laquelle le comité exécutif de Laval prenait jeudi ses distances vis-à-vis du maire laisse perplexe. Subsiste chez ses collègues un vif sentiment de solidarité envers lui.

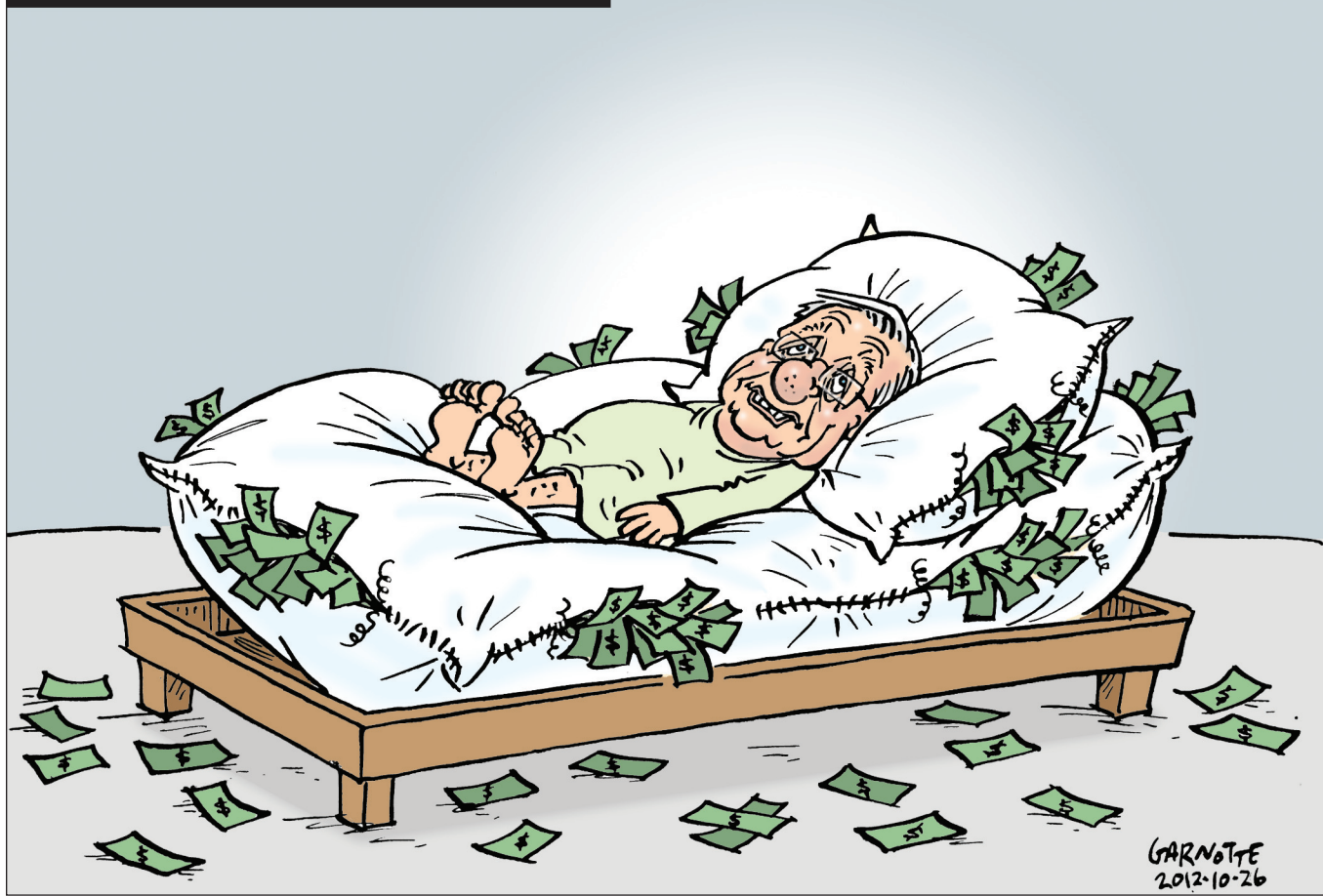
La situation pourrait exiger que l'administration actuelle soit mise en tutelle, ce que le gouvernement Marois ne peut ordonner au regard des strictes exigences de la loi en la matière. Il devrait par contre dépêcher un observateur chargé de scruter chaque geste qui sera posé par les membres du comité exécutif et du conseil municipal. S'ils étaient le moins avisés, ceux-ci le requerraient de Québec, histoire de protéger leur réputation et celle de leur ville.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

GILLES VAILLANCOURT AU REPOS ...



LETTRES

J'ai des haut-le-cœur persistants !

Depuis quelques jours, j'ai des haut-le-cœur persistants. Ces haut-le-cœur ne sont pas dus à un virus quelconque, non, pas du tout. En fait, oui. A bien y penser, il s'agit d'un virus qui se nomme M. TPS! Encore là, j'hésite à employer le titre monsieur pour parler de cet ignoble individu qui nous explique le plus simplement du monde la façon dont lui et sa gang nous ont volé pendant des années.

Je ne décolère pas. Je suis un peu masochiste, je continue tout de même à écouter ses révélations, et plus les jours passent, plus je crois que ce que nous entendons n'est que la pointe de l'iceberg et que cet individu ne nous a pas encore tout dit, s'il accepte de vraiment tout dire.

Ce qui alimente le plus mon indignation, c'est de savoir que ces témoins qui défilent d'ici 18 mois devant la commission pourront retourner à leurs occupations, profiter encore du fruit de leurs vols, savourer leur retraite, se refaire une vie, passer à autre chose sans aucune conséquence grave, puisque dans bien des cas, les policiers n'arriveront pas à amasser la preuve nécessaire à une condamnation en bonne et due forme. Au criminel, personne n'ira se mettre à table volontairement; de là à fournir une preuve incriminante... Mais on ne peut pas laisser faire cela! Ces crapules ont abusé de nous et ont violé nos règles; ils doivent maintenant être poursuivis et répondre de leurs gestes. Tous leurs complices, ceux qui savaient, mais qui ne parlaient pas, doivent également répondre de ces gestes.

Soyons durs dans notre jugement, n'ayons pas de sympathie pour des voleurs professionnels et méprisants et faisons en sorte que personne n'ait envie de recommencer!

Francine Laplante
Le 25 octobre 2012

Un bon ingénieur à la commission, SVP

Il est fort intéressant de constater l'aisance avec laquelle le procureur de la commission Charbonneau, M^e Denis Gallant, peut établir un contact révélateur avec ses « invités », tout en conservant intacte sa rigueur. De même, monsieur le commissaire Renaud Lachance, ancien vérificateur général du Québec, qui jouit d'un respect unanime, assure par sa seule présence une expertise certaine en comptabilité et en fiscalité. Et, chapeautant le tout, bien sûr, M^{me} la juge France Charbonneau force l'admiration et laissera sa marque dans l'histoire juridique du Québec, elle qui mène de main de maître l'enquête, dans le strict respect des procédures et des droits de chacun.

Mais, comme le troisième membre de la commission est toujours absent, ne serait-il pas utile qu'un ingénieur se joigne à cette équipe afin de poser les questions à caractère technique que seule une telle expertise autorise, compte tenu de la complexité de certains dossiers liés au domaine de la construction proprement dit?

Benoît Gaboury
Le 24 octobre 2012

Un sommet sur la culture ?

Nous avons lu avec intérêt le texte d'Odile Tremblay, journaliste, publié dans *Le Devoir* du 29 septembre 2012, intitulé « Culture, vous dites ? ». Dans ce texte, elle rêve à un sommet sur la culture et propose au nouveau ministre de la Culture, Maka Kotto, d'en tenir un.

Le conseil d'administration de la Société d'étude et de conférences de la Mauricie et du Centre-du-Québec souhaite réaliser son rêve et voir naître une importante réflexion qui exigerait que le ministre Kotto dépasse les limites du portefeuille qui lui est attribué de façon y inclure les différents sujets qui s'y rattachent.

Pour nos membres, l'heure est au questionnement. Comment réussir à inciter les retraités jeunes et moins jeunes à se regrouper pour transmettre leur savoir et promouvoir la culture sous toutes ses formes : littérature, arts et sciences? Comment réussir à les inviter à devenir des porteurs et des défenseurs de notre patrimoine culturel laïque et religieux?

Les aînés s'interrogent et cherchent à s'instruire, à trouver des moyens de se réseauter et agir. Nous croyons qu'ils doivent plus que jamais avoir leur place dans le monde culturel. On doit s'interroger ensemble entre générations sur les moyens à prendre pour renforcer notre identité et notre histoire. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions inventer un monde culturel à notre image.

Que l'idée d'un sommet sur la culture se poursuive et se réalise!

Odette Pinard, Mariette Bergeron et Rita Dolan Caron
Le 24 octobre 2012

LIBRE OPINION

La lecture, c'est comme la course à pied

STÉPHANE LÉVESQUE

Enseignant de français à L'Assomption

J'enseigne dans une école secondaire où, chaque année, une occasion spéciale réunit tous les élèves et tous les membres du personnel de l'école. C'est notre course école, à laquelle tous les élèves participent. Même les élèves souffrant de déficiences intellectuelles importantes sont là et courent, comme tous les autres.

Les profs, eux, encadrent, organisent ou ils courent en même temps que les élèves. C'est plus qu'une course : c'est une fête de la santé et de l'exercice physique. Pour les enseignants d'éducation physique, cette course représente aussi une importante évaluation qui est portée au bulletin.

Cette année, j'ai vu une élève lourdement handicapée parcourir les deux kilomètres dans une poussette que son éducatrice poussait avec vigueur. Je crois que c'était une première. La petite n'a pas couru, mais elle était là, au moins. À la fin du parcours, j'ai demandé à son enseignant d'éducation physique comment il évaluerait ça. La question lui a semblé tellement étrange qu'il m'a de-

mandé si je blaguais. Compte tenu de son handicap, elle ne pouvait être évaluée; c'était l'évidence... On l'évaluerait sur d'autres aspects, en lui faisant accomplir des tâches réalisables pour elle, compte tenu de son état.

J'enseigne le français de quatrième secondaire et, chaque mois, une occasion spéciale réunit tous mes élèves. C'est un examen auquel tous mes élèves participent. Même les élèves souffrant de dyslexie, de dysorthographe et de dysphasie sont là et lisent ou écrivent, comme tous les autres. Le prof, lui, encadre, organise et, parfois, il lit ou écrit en même temps que les élèves.

C'est plus qu'un examen : c'est une façon de leur démontrer toute l'importance de savoir lire et écrire dans le monde d'aujourd'hui. Pour l'enseignant de français, ces examens représentent aussi d'importantes évaluations qui sont portées au bulletin.

Cette année, je côtoie des élèves lourdement hypochoqués qui demandent de se faire lire les textes par d'autres personnes lors des examens de lecture parce qu'ils sont incapables de les lire eux-mêmes. Je côtoie aussi des élèves qui demandent des ordinateurs équipés

des correcteurs les plus sophistiqués pour corriger leurs fautes en écriture, car ils ne sont pas capables de les corriger eux-mêmes. Je côtoie même des élèves qui demandent des logiciels générateurs d'idées lors des examens d'écriture parce qu'ils ne sont pas capables de générer des idées par eux-mêmes. Ces demandes ne sont pas inédites, mais leur nombre explose.

À la fin de mes examens, je me demande toujours comment je peux évaluer ça. La question me semble tellement étrange que, parfois, j'ai l'impression de blaguer. Compte tenu de leurs difficultés, ces élèves ne peuvent être évalués; c'est l'évidence... On devrait les évaluer sur d'autres aspects, en leur faisant accomplir des tâches réalisables pour eux compte tenu de leur état...

Le ministère de l'Éducation veut augmenter le taux de diplomation et freiner le décrochage scolaire : le but, on le connaît. Toutefois, si le moyen utilisé consiste à permettre l'utilisation de « tous les outils nécessaires à la réussite », y compris des outils qui font le travail à la place des élèves, qu'on ne vienne pas se plaindre que plusieurs diplômés du secondaire écrivent et lisent mal.

RESSOURCES NATURELLES

Lettre à un vieux politicien

DOMINIC CHAMPAGNE

Metteur en scène

Monsieur Lucien Bouchard, Dans les dernières pages de vos *Lettres à un jeune politicien*, vous évoquez avec mansuétude notre rencontre privée de juin 2011 en affirmant qu'en « affaires comme en politique, il faut chercher à résoudre les conflits par des solutions rationnelles » et que « le fait de diaboliser l'adversaire ou l'opposant ne conduit qu'à la polarisation des positions et à l'impasse ».

Après avoir constaté cette semaine le peu de respect manifeste que vous affichez à l'égard de ceux que cavalièrement vous appelez les « bloqueurs » et autres « sectes environnementalistes », alors que ces gens-là sont porteurs d'un idéal de développement, d'une exigence d'avenir et de progrès véritable qui devrait mériter toute votre considération, vous me permettez de vous écrire aujourd'hui cette lettre, pour tenter de dénouer un peu l'impasse où votre jugement nous entraîne.

En février 2011, vous acheviez votre première entrevue publique comme lobbyiste de l'industrie en déclarant que vous aviez pris le parti de vous mêler à cette affaire des gaz de schiste pour bâtir un meilleur avenir pour vos fils, qui sont le cœur de votre vie. Comme vous savez, j'ai trois fils et je suis entré dans cette affaire pour des raisons similaires. Aujourd'hui, ce sont deux visions de notre avenir qui s'opposent. Je voudrais bien croire à la possibilité d'un compromis qui nous permette de marcher d'un même pas vers l'avenir, mais plus je vous entends mener votre propre campagne de propagande, plus vos propos sonnent comme une insulte à l'intelligence de tout citoyen qui suit le dossier de près. De quel dialogue s'agit-il ici ?

Le principe de précaution

Ce que vous appelez l'âge d'or du gaz naturel est en train de polluer l'existence de milliers de citoyens à travers le monde. Le premier conseil que je pourrais vous donner serait de vous rendre, avec un guide indépendant de l'industrie, dans les cantons pas très éloignés de la Pennsylvanie, pour y constater à quel point ce modèle de développement ne devrait en aucun cas nous faire envie. Ce n'est pas ce pays-là, ni ce progrès, ni cet avenir que vous rêvez pour vos fils, j'en suis persuadé.

À défaut de vous y rendre, et d'entendre les citoyens de là-bas vous implorer de ne pas laisser cette industrie s'implanter sur nos terres, vous pouvez plonger dans la lecture des plus récentes études indépendantes de l'industrie, qui se multiplient pour conclure que les risques liés à cette exploitation existent bel et bien. Contrairement à ce que les études commanditées colportent. Et vous avec elles...

À la lumière de ces conclusions, il ne devrait faire aucun doute que dans une zone agricole habitée comme la vallée du Saint-Laurent, le principe de précaution doit prévaloir. Voici quelques pistes pour alimenter votre réflexion.

Ces dernières années, plus de 1000 cas de contamination, d'explosions et autres dommages collatéraux ont été documentés et soumis à des tribunaux ou à des instances gouvernementales dans plusieurs États américains. En 2011, une étude de l'Université Cornell a conclu que « du point de vue climatique, le gaz de schiste est pire que le gaz conventionnel, que le charbon et que le pétrole ». En juillet dernier, une étude menée par l'Université Duke confirme les liens entre les formations rocheuses où est contenu le gaz et les nappes phréatiques, concluant que « des réserves d'eau potable risquent d'être contaminées par des gaz s'échappant des puits d'exploitation ». Dans une autre étude récente parue en mars 2012, des chercheurs de l'Université du Colorado ont comparé deux groupes de personnes vivant à des distances variables des puits pour conclure que les proches résidents courent un risque de cancer supérieur en raison d'une exposition accrue aux gaz volatils.

Développement aveugle

En colportant sans nuances le discours de l'industrie, c'est votre crédibilité même que vous mettez en jeu. Soyons d'honnêtes hommes et essayons de regarder l'avenir de nos fils bien en face. La question climatique — qui est sans doute l'une des questions politiques actuelles les plus capitales qui soient — ne sera résolue que par un recours croissant aux énergies propres et une diminution de notre consommation d'énergies sales. C'est un défi énorme. À notre imagination, à notre courage, à notre sens du partage et de la justice. C'est le défi de l'heure. Poursuivre dans la voie d'un développement aveugle serait immoral.

Nous ne pouvons sacrifier l'avenir des prochaines générations sur l'autel du rendement économique à tout prix et du profit à court terme des actionnaires, si puissants soient-ils. La cupidité, menée par la main invisible de la libre entreprise, au détriment de l'intérêt public, est un bien mauvais maître.

Plusieurs citoyens de la vallée du Saint-Laurent ont milité pour imposer le respect à l'industrie ont acquis au cours de cette saga une connaissance approfondie du dossier. Et aussi une importante prise de conscience quant aux impacts liés à notre développement énergétique. Et s'ils méritent qu'on considère d'abord et avant tout leurs préoccupations comme légitimes, c'est parce qu'ils sont



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le président de l'Association pétrolière et gazière du Québec, Lucien Bouchard

les habitants des terres convoitées, qu'ils sont les premiers propriétaires de la ressource, les véritables experts de leur milieu de vie, profondément voués à la défense du bien commun.

Encore de la souveraineté

Vous avez été un extraordinaire rassembleur, Monsieur Bouchard, dans la quête de la souveraineté de notre peuple. Or, c'est encore de souveraineté qu'il s'agit quand on parle de disposer librement, et en toute connaissance de cause, des richesses qui sont les nôtres : l'eau, l'air, la terre et... le gaz contenu dans notre sous-sol.

Pour la suite de notre monde, vous pouvez jouer un rôle important dans l'utilisation démocratique de la richesse collective. En militant pour un usage intelligent, sage et juste de nos ressources en énergie. De même que René Lévesque nous a fait avancer vers un horizon meilleur, avec l'appropriation de nos ressources hydroélectriques, souhailons qu'en allant rationnellement, rigoureusement vers une connaissance approfondie du dossier énergétique, vous saurez nourrir cette tradition, plutôt que d'y opposer des forces rétrogrades. Ceux qui privilégient les énergies propres marchent vers l'avenir.

Vos paroles ont du charme et vous pourriez user de votre autorité et de votre leadership pour influencer les entrepreneurs que vous représentez afin qu'ils investissent davantage dans les sources d'un progrès et d'un enrichissement collectif véritables.

Sur papier, à vue de nez, l'exploitation des gaz de schiste a pris des allures de pactole. Or, le récent boum gazier a fait chuter de moitié les investissements dans les énergies renouvelables. Nous savons pourtant de quel côté des choses se trouvent ceux qui préparent l'avenir. Dans le nord de l'Europe, en Allemagne notamment, d'importants sites de biométhanisation sont en production pour transformer les déchets organiques en gaz naturel. Au Québec, en investissant davantage de ce côté-là, on pourrait combler la moitié de nos besoins en gaz naturel, et ce proprement, en réglant un important problème de déchets ! Contrairement à ce que peuvent affirmer les diverses campagnes de désinformation commanditées par l'industrie qui a tout avantage, à court terme, à déprimer ces efforts-là.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le metteur en scène Dominic Champagne

Après des années où le gouvernement s'est cavalièrement très peu soucieux des préoccupations des citoyens, l'arrivée de la ministre Martine Ouellette aux commandes nous permet d'espérer un changement marqué dans la défense de l'intérêt public.

Cependant, la composition de l'équipe des experts de l'Étude environnementale stratégique (EES) en cours demeure un problème. En nommant un comité composé notamment de membres de l'industrie, sans contrepartie citoyenne et écologiste, on a porté une atteinte importante à la crédibilité de cette étude. Vous aurez beau marteler qu'il faut en attendre les conclusions, nous savons déjà que c'est un cadre de développement au service de l'industrie qui sera déposé. Le mandat même, tendancieux, de cette étude, ne vise clairement qu'à « établir la pertinence » de ce développement sans évaluer sérieusement les solutions de rechange au gaz de schiste.

Les richesses naturelles du Québec sont collectives, et il revient au gouvernement d'en assurer le contrôle démocratique et la maîtrise d'œuvre, avec le consentement libre, préalable et éclairé de la population.

C'est un triste jour, celui où le grand défenseur de l'intérêt public que vous avez été use de tout son poids pour tenter de faire accepter l'inacceptable, de discréditer nombre de forces vives et de faire passer l'intérêt de ses clients avant les intérêts supérieurs de la nation.

Il n'est pas trop tard pour vous commettre ! Quant à moi, je demeure votre tout dévoué.

Réussir sa sortie



LISE PAYETTE

Monsieur le Maire Gérald Tremblay, je crois que c'est Sacha Guitry qui disait qu'il est toujours plus important de réussir sa sortie que de réussir son entrée. Il y a beaucoup de sagesse dans ces quelques mots, surtout quand on joue un rôle de première importance dans un théâtre qui rejoint un grand public.

Au milieu du champ de bataille qui s'étend sous nos yeux ces jours-ci, je m'inquiète de la vôtre, votre sortie. Je suis bien consciente que vous maintenez, dur comme fer, que vous n'avez trempé dans aucune collusion ou corruption, et je ne demande qu'à vous croire, je vous l'assure. L'avenir nous dira si j'avais raison ou tort, mais si vous n'êtes coupable de rien, comme vous l'affirmez haut et fort, vous êtes quand même responsable de beaucoup de choses que nous découvrons en ce moment et dont vous ne pouvez pas juste vous laver les mains comme si ça ne vous concernait pas. Vous ne pouvez pas occuper le poste que vous occupez depuis longtemps sans être rien devoir aux excès qui ont été commis sous votre nez.

Maire de Montréal ! On parle bien ici d'un poste de la plus haute responsabilité qui comporte une grosse part d'engagement personnel, que vous le vouliez ou non. Comment avez-vous pu ne rien voir ? On raconte que vous êtes un grand naïf et que vous avez choisi de vivre au-dessus des petites de notre monde. Est-ce vrai ? Ceux qui ne vous aiment pas expliquent que vous avez opté pour les bons côtés de la tâche que vous aviez sollicitée et que vous avez laissé tout le reste à votre entourage sans vous soucier des comment et des pourquoi. Est-ce exact ?

Comment avez-vous pu laisser notre ville devenir ce qu'elle est devenue sans sortir dans la rue avec des casseroles pour nous prévenir du danger qui nous menaçait ? Comment avez-vous pu permettre qu'on nous vole, nous, les citoyens de cette ville, parce que c'est bien de ça qu'il s'agit ? Vos citoyens ont été dépouillés par des comptes de taxes gonflés de 15, 20 ou peut-être même 30 ou 35 % sans que vous vous portiez à leur défense. Bien avant que la Ville ne soit volée à son tour par des entrepreneurs et des fonctionnaires (c'est ce que la commission Charbonneau nous permet de découvrir en ce moment) pour des contrats dont les coûts étaient gonflés dans des proportions semblables aux hausses de nos comptes de taxes ? Pourquoi n'avez-vous rien dit ? Rien fait ?

Vous le savez, Monsieur le Maire, nous sommes tellement du bon monde, nous, les Québécois, qu'on peut nous manger la laine sur le dos depuis des siècles et des siècles sans jamais que nous prenions les moyens de nous faire respecter. La preuve ? Regardez dans quel juteux bouillon on nous fait cuire à petit feu ces temps-ci, pendant que les « méchants », ceux qui s'en sont mis plein les poches sous nos yeux, tentent de nous expliquer qu'ils ne sont pas fiers de leur comportement, mais qu'au fond, ils n'avaient pas le choix. Ils ont tellement l'air de gens honnêtes qu'on va finir par s'excuser de les avoir dérangés. Normal, dans ces conditions-là, qu'ils nous mangent la laine sur le dos, pourquoi se priver ?

Le pire, c'est que nous le savions tous que ce petit jeu de « ma poche, ta poche » était en marche depuis longtemps. Vous deviez bien le savoir vous aussi. Il fallait être aveugle pour ne pas faire le constat que l'état des rues, des tunnels, des viaducs et autres joujoux municipaux n'était pas à la hauteur des taxes faramineuses que les citoyens-contribuables de la ville se tapaient année après année.

On nous a volés, Monsieur le Maire. C'est clair et net. Nous avons été surtaxés depuis des années, sans mesure et sans regret, par des gens qui, au lieu de veiller sur nos intérêts, ont choisi de veiller sur les leurs. Qui est vraiment coupable ? Il est évident que nous finirons par le savoir. Le panier de crabes est loin d'être plein. Mais la pêche sera bonne, c'est certain.

Il reste qu'au bout du compte, nous vous avons confié les clés du coffre-fort. Vous dites que vous ne l'avez jamais ouvert vous-même, mais il faut bien comprendre que vous l'avez laissé ouvrir par quelqu'un d'autre, ce qui, au bout du compte, revient au même. C'est dommage, car, je l'avoue, en ce moment, nous avons terriblement besoin de personnages droits et inspirants que nous pourrions donner en exemple aux enfants que nous élevons. Le deuil des illusions, c'est ce qui fait le plus mal dans la vie.

Je vous souhaite une bonne sortie, Monsieur le Maire. Nous en sommes là.

ACTUALITÉS

VAILLANCOURT

SUIITE DE LA PAGE 1

puis le 4 octobre.

Le maire a pris lui-même la décision de se retirer pour des raisons de santé, afin de prendre du recul pour réfléchir à son avenir politique, après la réunion hebdomadaire du comité exécutif mercredi. Les quatre élus faisant partie de sa garde rapprochée n'ont pas abordé la question de sa démission lors de la rencontre.

À court d'options

À Québec, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Sylvain Gaudreault, a approuvé la décision de M. Vaillancourt. «*L'état s'est resserré autour du maire de Laval. Et je pense que, dos au mur, il n'avait pas le choix de prendre la décision qu'il a prise*», a-t-il commenté.

Québec ne peut sévir contre M. Vaillancourt. Officiellement, il s'est absenté pour des raisons de santé, sur recommandation de son médecin. Il n'est accusé d'aucun crime et il bénéficie donc de la présomption d'innocence; la Ville n'est aucunement paralysée à la suite de son retrait provisoire.

«*Le gouvernement est bien embêté*», a dit le ministre de la Métropole, Jean-François Lisée. «*Les dispositions légales qui existent ne permettent pas ni au gouvernement, ni au conseil mu-*

nicipal, ni à des citoyens d'intervenir. [...] Et c'est un vide juridique», a-t-il ajouté.

Le ministre Gaudreault a reconnu indirectement son impuissance politique en indiquant qu'il allait travailler très fort en vue de présenter à la rentrée parlementaire un projet de loi pour élargir les pouvoirs de Québec concernant la destitution des maires.

La fin du maire

Les deux partis d'opposition, non représentés à l'hôtel de ville, sont persuadés d'avoir assisté à la fin de la carrière de Gilles Vaillancourt.

«*Le maire est mort, le parti aussi. On oublie le PRO des Lavallois*», a lancé Robert Bordeleau, candidat à la mairie pour le Parti au service du citoyen (PSC).

Selon Emilio Migliozzi, candidat au poste de conseiller pour le Mouvement lavallois, le maire cherche à gagner du temps en prenant un temps d'arrêt pour se refaire une santé. Il s'attend à ce qu'il démissionne après la date fatidique du 3 novembre, ce qui éviterait la tenue d'une élection partielle à la mairie. En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, toute vacance au poste de conseiller ou de maire est comblée par un vote secret du conseil municipal dans un délai inférieur à 12 mois de la date d'une élection générale. «*C'est certain qu'il ne veut pas aller en élection. Il veut garder son parti au pouvoir*», a dit M. Migliozzi.

Le PRO du maire Vaillancourt contrôle la totalité des 21 sièges au conseil. Si M. Vaillancourt

tire sa révérence après le 3 novembre, les conseillers n'auront qu'à nommer son successeur (fort probablement M. Angelopoulos) jusqu'aux élections du 3 novembre 2013.

M. Angelopoulos a d'ailleurs indiqué que le maire ne pourra pas s'absenter pour la dernière année de son mandat au complet. «*Le maire va prendre une décision prochainement*», a-t-il indiqué.

Selon Robert Bordeleau, Québec doit profiter de cette crise pour créer un poste de Commissaire à l'éthique pour éviter la collusion dans les municipalités.

Doté de pouvoirs d'enquête et de sanction, le Commissaire devrait s'intéresser aux élus et aux fournisseurs de services qui obtiennent des contrats publics, estime le chef du PSC.

M. Bordeleau remet en question les affirmations de Basile Angelopoulos. Le vice-président du comité exécutif a indiqué qu'il n'avait jamais été témoin de problèmes de corruption ou de collusion à l'hôtel de ville. «*Qui ne dit mot consent. Il y en a beaucoup qui ont sûrement été témoins de certaines pratiques, et personne n'a jamais rien dénoncé*», lance M. Bordeleau.

Emilio Migliozzi doute également de la probité des membres du comité exécutif. «*Ah, mon Dieu! C'est ce qu'ils disent? Je suis confiant que l'UPAC et la commission Charbonneau font leur job. Il va y en avoir, de la preuve, vous allez voir!*», s'est-il exclamé.

Avec Robert Dutriscac
Le Devoir

TREMBLAY

SUIITE DE LA PAGE 1

à tout ça», a affirmé le maire.

L'ex-entrepreneur Lino Zambito a déclaré sous serment devant la commission Charbonneau qu'Union Montréal recevait une ristourne de 3% sur les contrats de construction octroyés par la Ville de Montréal à compter de 2005. Un des entrepreneurs de la clique qui se partageaient le marché percevait l'argent pour le remettre au parti du maire.

Un deuxième témoin, l'ingénieur à la retraite Gilles Surprenant, a soutenu que la part de 3% était plutôt destinée au comité exécutif. M. Surprenant n'a pas été en mesure de nommer les bénéficiaires de ces pots-de-vin, rappelle le maire.

Pour ce qui est d'Union Montréal, M. Tremblay a dit avoir reçu l'assurance du cofondateur et agent officiel de son parti, le comptable Marc Deschamps, que tout a toujours été fait dans le respect des lois. «*J'ai confiance en M. Deschamps*», a-t-il affirmé.

Lorsque *Le Devoir* lui a mentionné que l'été dernier, en pleine campagne électorale, la Coalition avenir Québec (CAQ) avait annoncé le départ de M. Deschamps, condition sine qua non de la candidature de Jacques Duchesneau comme porteur de la question éthique, Gérald Tremblay a mis fin à la discussion. Il s'est levé et a dit: «*Je ne suis pas venu ici pour expliquer l'agenda caché de certaines personnes.*»

Priorité aux gens d'affaires

Plus tôt dans la journée, le maire a aussi vanté son bilan, en marge des cérémonies commémorant le jour du Souvenir à l'hôtel de ville. Les journalistes présents voulaient surtout connaître ses intentions, d'autant que *La Presse* annonçait à la une qu'il ne sollicitera pas un quatrième mandat.

Le ministre des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, Sylvain Gaudreault, a invité le maire à réfléchir à ce qui valait le mieux pour les Montréalais. «*Ce qui est le mieux pour les Montréalais, c'est qu'on continue avec l'effervescence immobilière, l'effervescence touristique et l'effervescence au niveau du port de Montréal et des grands projets*», lui répond le maire.

À l'évidence, M. Tremblay a choisi de poursuivre sa lente agonie politique. Il a annoncé son intention de s'accrocher jusqu'à l'expiration de son mandat, en novembre 2013, par respect pour les électeurs qui lui ont accordé leur confiance.

Il réserve aux gens d'affaires la primeur sur ses intentions, dans le cadre d'une allocution qu'il prononcera le 2 novembre devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Peu de doutes subsistent sur son intention de tourner le dos à la vie politique, après 23 années d'implication, d'abord au Parti libéral du Québec (de 1989 à 1996), puis à la mairie de 2001 à ce jour.

L'avalanche de révélations gênantes à la commission Charbonneau a miné son autorité morale, au point qu'il a cet aveu: «*La question que tout le monde se pose avec raison: Est-ce qu'il y a de la collusion et de la corruption à Montréal? Je réponds un oui affirmatif, mais ceci depuis des décennies*», a-t-il dit.

Contrairement à Gilles Vaillancourt, M. Tremblay n'a pas reçu la visite des enquêteurs de l'UPAC. Les membres de sa garde rapprochée, dont son ancien chef de cabinet, Martial Fillion, et l'ex-numéro deux du comité exécutif, Frank Zampino, sont accusés de fraude au criminel. Mais pas lui.

Le ministre de la Métropole, Jean-François Lisée, a mis ces différences en exergue lors du caucus péquiste à Drummondville. «*M. Vaillancourt était personnellement visé par les enquêtes: ses maisons, ses comptes en banque [ont été perquisitionnés]. Alors effectivement la situation devenait intenable, a-t-il commenté. Ce n'est pas le cas de M. Tremblay. Il faut bien le remarquer: il n'est personnellement visé par aucune des révélations, aucune des enquêtes.*»

En ce qui a trait aux contributions illégales qui auraient profité à Union Montréal, il y a une zone grise. «*Il y a une question d'imputabilité qui va au-delà des gestes ou des omissions personnelles qu'il a commis ou n'a pas commis. Mais on est dans cette zone qui est hors du droit et qui est dans la conscience personnelle de l'élu*», estime M. Lisée.

Un maire indélogeable

L'opposition a demandé à plusieurs reprises la démission de Gérald Tremblay depuis le début de la commission Charbonneau. Voilà maintenant qu'elle s'accroche de son indésirable présence.

«*Les Montréalais sont fatigués de Gérald Tremblay. Il n'y a plus aucun lien de confiance entre les Montréalais [et lui]. Ceci étant, il n'y a pas de moyen de le forcer à démissionner. Au minimum, son administration sera paralysée pour la prochaine année*», a reconnu le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron.

Attention soutenue que portent les policiers et la commission Charbonneau aux affaires de corruption à Montréal à l'avantage de «*neutraliser*» l'administration Tremblay, estime M. Bergeron. «*On va devoir souffrir la personne de Gérald Tremblay peut-être jusqu'à l'élection du 3 novembre [2013]*», a-t-il conclu.

Louise Harel, chef de Vision Montréal, reproche au maire son aveuglement volontaire. «*Il n'a pas voulu voir les signaux d'alarme*», a-t-elle déploré.

M^{me} Harel est revenue à la charge avec sa demande visant à créer un poste de Commissaire à l'éthique, avec pouvoirs d'enquête et de sanction, dans les villes de plus de 500 000 habitants. Elle a écrit une lettre en ce sens au ministre Gaudreault.

Le Devoir



FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR

«*Nous allons continuer à nous occuper de nos responsabilités*», a déclaré jeudi le vice-président du comité exécutif, Basile Angelopoulos.

DESJARDINS

SUIITE DE LA PAGE 1

ment. «*Voyons donc, Denise Biron des Miladys, tu me niais-tu?*» Il sourit, je pense qu'il est content.

C'était la semaine avant le spectacle de la tournée de *L'existence* à la salle Albert-Dumouchel, à même le collège, cette longue tournée qui aura fait le tour du Québec avant d'aboutir à Montréal, du 31 octobre au 4 novembre, cinq soirs d'affilée au Club Soda dans le cadre de Coup de cœur francophone. À Valleyfield début mars, la grève des étudiants était en marche, drôle d'ambiance pour la conférence. Ambiance de veillée d'armes, un peu. Ça m'avait ramené à La Licorne, en janvier 1991: le fameux soir de la rentrée montréalaise de *Tu m'aimes-tu...* et du début de l'opération Tempête du désert en Irak. Mon premier show de Richard Desjardins. «*Je chantais Les Yankees, en même temps que ça bombardait, dans la même soirée, ça rentrait au poste. À La Licorne, on était comme dans un bunker. Ou comme dans le métro à Londres, pendant la Deuxième [Guerre mondiale]*», Richard imite la sirène d'alerte.

«*Je me souviens, je m'étais fait lever à neuf heures moins quart, le show était à neuf heures. Ma blonde était pas là. Le téléphone sonne, c'est mon agent: "T'en viens-tu?" J'avais passé tout droit. Habituellement, je suis là une heure avant le show. La salle était pleine, moi je dormais. Je me suis réveillé dans le taxi!*» Dans le spectacle, pour couper court aux rappels, il avait dit: «*Faut faire ça vite, on va manquer la guerre!*»

Deux décennies ont passé, deux Bush, un Clinton, une Clinton, un Obama. Après *Tu m'aimes-tu*, on a eu le retour d'Abbittibi, et puis *Boom Boom, Kanasuta, L'existence*. Des tournées avec musiciens, sans musiciens, un concert symphonique, Richard «Guétard», etc. Et puis toute

la guérilla cinématographique, les documentaires avec Robert Monderie, *L'erreur boréale, Trou Story*. «*Ça en fait, hein? Mais c'est drôle, tout le côté chanson, j'y pense juste quand on m'en parle, ou quand je fais un show, comme maintenant. Moi, je m'écarte de ce métier-là un mois, deux mois, puis je perds toute mémoire de ça.*»

Du talent pour faire, du talent pour rien faire

Faut croire, lui dis-je, que la chanson n'est plus le centre de sa vie. «*Non. Ça l'a pas été longtemps, à part ça. Dix ans. À partir de 1987, mettons, Les derniers humains, j'avais 39 ans, je me suis lancé. À la planche. Je faisais rien que ça. Dix ans sur le mode conquête. Mais après ça...*» Après ça, changement de véhicule: c'est à partir d'un avion qu'on a vu les coupes à blanc à grandeur de territoire. «*À partir de là, je pense que j'avais pas mal rejoint légitimement, raisonnablement, ceux que mes chansons pouvaient intéresser. C'est quand même un privilège que ça continue, que je remplisse mes salles autant qu'un humoriste, que je sorte un album et qu'il y ait 50 000 personnes pour aller le chercher, mais je ne fais plus d'effort pour agrandir le public. Et c'est ben correct.*»

Il ajoute: «*Mais je pense être arrivé à un point où je me vois pas arriver, dans un temps raisonnable, avec un stock nouveau qui fait que les gens se précipiteraient. Ça quand même pris huit ans pour ramasser les tounes de L'existence.*» Il l'a dit ailleurs: ce sera la dernière tournée avec «*un beau gros band*». Il renchérit: «*Je me vois très bien ne plus écrire de tounes. C'est fatigant, écrire, tu trouves pas?*» On rit. «*Tu te lèves le matin, c'est ben plus triplant d'aller au piano pianoter que d'aller inventer une histoire qui existe pas...*» Ou même raconter une histoire vécue. «*Certain! Faut que t'en mettes, du psychique là-dedans! Faut qu'elle déménage, la tounne, pour qu'un couple prenne le char puis se paie une soirée, la garderie, le par-*

king, rien que pour que je la leur chante. Faut que ça compte. C'est tout un contrat.»

J'accuse le coup: c'est pas demain la retraite, quand même? «*Pas encore. Là, on se paye une belle traite avec le band, j'ai des voiles de cordes, on fait des chansons qu'on faisait pas en spectacle avant, comme Sörren. Et après, je m'en retourne en France, ça continue pour un bout. Mais je suis très capable de m'imaginer en train de rien faire.*» Rien comme dans rien du tout, que dalle, vide intégral? «*Ça prend du talent pour ça. J'en ai! Je veux voyager. J'ai recommencé à lire. Je me promène sur Internet. Je me sens vraiment pas obligé de faire un nouvel album aux cinq ans jusqu'à ma mort. Ni de repartir en tournée. Ni de faire un autre documentaire.*»

Ça ne l'empêchera jamais de dire oui quand ça le bottera. Il n'a pas refusé de chanter en duo avec Paul Daraïche, par exemple: s'offrir ensemble *Le lumberjack* de Hal Willis, légende du country et gars d'Abitibi, ça ne se refusait pas. «*Il venait de Rouyn, je le savais pas. Il est parti, lui, quand j'ai pris conscience de la musique. Le lumberjack, c'est toute une tounne. Je me suis pratiqué avant de la faire avec Paul: ça y va aux toasts, les mots, là-dedans. On l'a enregistré en une demi-heure, c'était hallucinant.*» Du plaisir, encore. «*Certain!*»

On parle un peu de Renée Martel, qui a remporté son 6^e Félix à L'autre gala de l'ADISQ la veille de l'interview, à qui l'on rendra hommage au gros gala de dimanche. Il me demande comment il va, lui, depuis la mort d'Eve Cournoyer. Long silence. «*J'en suis pas revenu encore. Je mets ça dans mon placard, puis on ouvrira ça un jour.*» Je ferme l'enregistreuse. Plus rien à dire.

Le Devoir

Richard Desjardins présente *L'existence* au Club Soda, du 31 octobre au 4 novembre. On peut consulter les sites coupdecoeur.ca et richarddesjardins.com.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390